



**Administration des Douanes
et Impôts Indirects**

[...]

« Nous veillons à ce que chacun s'astreigne aux constantes économiques et sociales, qui figurent au coeur de la bonne gouvernance en matière de développement. Ces règles s'imposent à tous et en toutes circonstances, surtout lorsqu'il s'agit de faire face à des conjonctures délicates.

[...] Il est également fondamental d'emprunter les voies les plus judicieuses pour réaliser les objectifs de développement socio-économique. Il y a lieu, à ce titre, d'assurer une coordination rigoureuse et un suivi permanent des politiques publiques, en veillant à ce que celles-ci soient en synergie réelle avec les mutations internationales, et en faisant preuve d'une ouverture positive sur la mondialisation.

Quelle qu'en soit l'ampleur, la crise ne devrait pas servir de prétexte à la frilosité et au repli. Bien au contraire, elle devrait pousser à un effort imaginatif accru, car elle est porteuse d'opportunités qu'il convient de fructifier par des initiatives économiques audacieuses, propres à renforcer le positionnement économique régional et international du Maroc.

Aussi faudrait-il oeuvrer pour susciter une interaction féconde entre les différents plans, si l'on veut que le produit marocain gagne en qualité et en compétitivité, de manière à redynamiser les exportations et à préserver les équilibres financiers extérieurs. La situation exige également de fructifier, de façon optimale, les acquis que nous avons engrangés dans le domaine des échanges commerciaux.

La consolidation d'un climat économique propice à l'investissement et au développement passe par une bonne gouvernance publique, laquelle suppose un effort de moralisation et de protection des deniers publics contre toute forme de dilapidation et de gaspillage.

Elle implique également le devoir de combattre toutes les pratiques inhérentes à l'économie de rente et les autres privilèges indus. »

*Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie
prononcé à l'occasion de la Fête du Trône
Tétouan, le 31 juillet 2009*



MOT DU DIRECTEUR GENERAL

Le processus de démantèlement tarifaire qui se poursuit depuis l'année 2000 a suscité beaucoup d'interrogations de la part des citoyens, de la presse et d'autres parties qui s'intéressent à la chose économique et à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) en particulier.

La principale interrogation portait sur le rôle de l'ADII à l'issue de ce processus. Ce qui nous donne l'occasion aujourd'hui de revenir sur la mission de cette Administration qui, hormis son rôle fiscal prépondérant, assure une mission économique qui a tendance à se renforcer et qui mérite, aussi, une attention toute particulière. Ce rôle se décline en filigrane tout au long de ce rapport d'activité que nous vous présentons.

L'ADII continue, en effet, de contribuer de manière significative aux recettes fiscales du pays, représentant une part de 43,4% et ce, en dépit des démantèlements tarifaires qui ont démarré avec la conclusion du premier accord de libre échange avec l'UE. Parallèlement, son rôle économique et celui de la sécurisation de la chaîne logistique se sont vus, quant à eux, renforcés pour plusieurs raisons. D'abord, la libéralisation des échanges qui a entraîné une progression du volume des importations qui est passé, depuis l'an 2000, de 201 à 376 milliards de dirhams et par là, une évolution remarquable de l'activité douanière qui est passée de 588 683 à 738 256 déclarations en douane. Cette évolution a eu lieu à un moment où la pression s'est faite et se fait encore sur les administrations douanières, au niveau mondial, pour contribuer efficacement à la facilitation du commerce et en même temps à la lutte contre la criminalité transnationale. Ce qui nécessite un contrôle rigoureux des mouvements des marchandises et des personnes ; un contrôle parfaitement conforme aux normes internationales

Ensuite, l'ouverture du Maroc sur les marchés extérieurs qui offre des opportunités certaines, peut présenter, d'un autre côté, des contraintes pour l'entreprise nationale et pour certains secteurs d'activité en termes de concurrence, mais aussi de multiplication des risques de fraude. Ce qui a exigé de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects d'engager une politique d'appui aux entreprises pour faire face à toutes ces contraintes qui pèsent sur elles ou sont susceptibles d'entraver leur développement, notamment quand il s'agit d'opérer à l'international.

Dans ce contexte, l'année 2009 a connu la poursuite des chantiers de modernisation des méthodes d'intervention et de facilitation des procédures pour permettre à la douane marocaine (ADII) de remplir sa mission économique dans les conditions d'efficacité requises d'une part, et conformément au modèle universel de la douane du 21ème siècle, d'autre part. Au sens de l'ADII et au sens de ce modèle, une douane efficace sur le plan économique contribue, sans conteste, à la croissance de son pays et à son ouverture sur le monde, ce qui n'est pas sans effet sur les recettes fiscales.



Dans son objectif d'accroissement de l'efficacité, l'ADII à travers les diverses actions engagées en 2009, a visé essentiellement un renforcement plus intense des capacités de ses services pour qu'ils soient à même d'offrir des prestations de qualité aux opérateurs et aux usagers, et de lutter convenablement contre toutes les formes de fraude pouvant affecter aussi bien l'attractivité économique du pays que la sécurité des entreprises et des citoyens.

Les chantiers conduits durant cet exercice, grâce à la forte implication et à l'engagement quotidien du personnel douanier ont, par ailleurs, tenu compte des orientations du Ministère de l'Economie et des Finances, en matière de soutien des secteurs stratégiques, des secteurs porteurs et des services à forte valeur ajoutée. Ils se sont parfaitement inscrits dans la stratégie du Ministère en matière d'accompagnement de la politique d'ouverture du pays sur l'extérieur visant à en faire une plate forme d'investissement, d'importation et d'exportation sur les marchés régionaux et internationaux.

Abdellatif ZAGHNOUN

SOMMAIRE

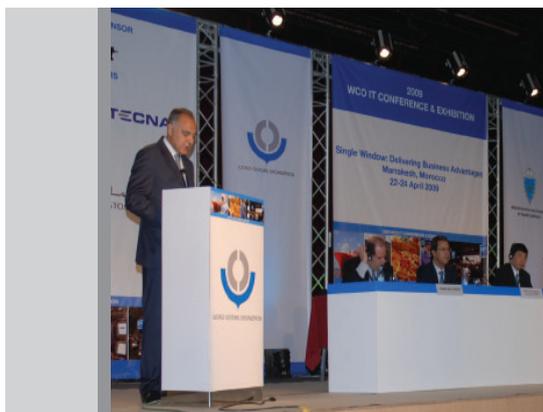
1 2009 : DES FAITS ET DES EVENEMENTS MARQUANTS 8

2 LA DOUANE MAROCAINE : DES ACTIONS ET DES REALISATIONS 12

- LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE
 - DES EFFORTS ET DES ACTIONS TOUT AZIMUT POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES
 - LE CONTRÔLE DOUANIER ET LA FACILITATION DU COMMERCE NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT
-

3 LA DOUANE MAROCAINE : UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE DANS LA VOIE DU RENFORCEMENT DE SES CAPACITÉS 22

- UNE VOLONTÉ DE CONFORMER LA DOUANE AUX STANDARDS INTERNATIONAUX
 - DES CHANTIERS DE RÉFORME EN CONSTANTE ÉVOLUTION
-



4 LA DOUANE MAROCAINE : UNE INSTITUTION EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT 42

- LA DOUANE CONSOLIDE SES PARTENARIATS
 - LA DOUANE RENFORCE SA PRÉSENCE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE
 - LA DOUANE À L'ÉCOUTE DE SES PUBLICS ET PARTENAIRES
 - LA DOUANE AU SERVICE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS
-

5 ZOOM SUR LA DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE CASABLANCA 62

6 LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2010 66



2009 : DES FAITS ET DES EVENEMENTS MARQUANTS



LES FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS



LE MAROC RECONDUIT À LA VICE PRÉSIDENTIE DU CONSEIL DE L'OMD : UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE CONFIRMÉE POUR LES EFFORTS DE L'ADII

Le Maroc a été réélu Vice Président du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et Représentant de la Région d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient et ce, compte tenu du rôle dynamique qu'il a joué au sein de l'OMD et de la région précitée. En outre, le mandat du Maroc au sein du Comité d'audit de l'OMD a été prolongé d'une année supplémentaire et à ce titre, le Directeur Général de l'ADII en assurera la présidence jusqu'à juin 2010.



NOMINATION ROYALE DE HAUTS RESPONSABLES À L'ADII

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, a procédé cette année à la nomination de quatre Directeurs à l'Administration Centrale des Douanes.

Une cérémonie d'investiture a été organisée dans ce cadre, au siège de l'ADII, en présence du Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Directeur Général de l'ADII, du Directeur des Affaires Administratives et Générales ainsi que de plusieurs responsables.



MISE EN SERVICE DU SYSTÈME « BADR » : LE PARI DE LA DÉMATÉRIALISATION RÉUSSI

Le 5 janvier 2009 restera une date historique pour la Douane marocaine. Avec la mise en service de la version complète de son système de dédouanement via Internet « BADR », l'ADII a franchi un pas de plus vers la Douane électronique.



8^{ÈME} ÉDITION DE LA CONFÉRENCE OMD SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : LE MAROC DÉSIGNÉ PAYS HÔTE DE CET ÉVÈNEMENT DE PORTÉE INTERNATIONALE

Rendez-vous annuel incontournable pour la communauté douanière internationale, la Conférence de l'Organisation Mondiale des Douanes sur les TI s'est tenue le 24 avril 2009 à Marrakech sous le thème du «Guichet Unique».

Organisée en partenariat avec l'ADII, cette manifestation a connu un franc succès.



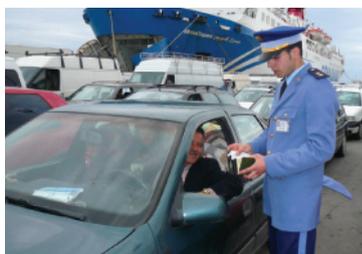
UNE PARTICIPATION REMARQUÉE DE LA DOUANE MAROCAINE À LA XVI^{ÈME} CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES DES PAYS TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT FRANCOPHONES

Organisé par la Direction Générale française des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) sous le thème «Efficacité douanière : comment la mesurer et l'améliorer», cet événement a été l'occasion pour l'ADII de présenter son expérience en matière de pilotage de la performance.



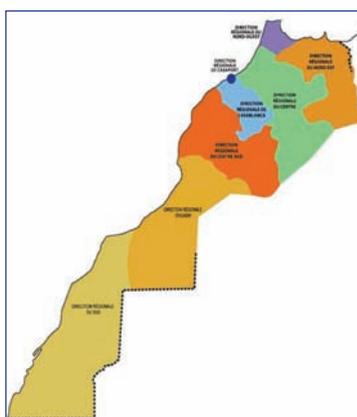
SAISIE RECORD AU PORT DE CASABLANCA : 32,2 TONNES DE RÉSINE DE CANNABIS DÉCOUVERTES GRÂCE À LA VIGILANCE DES AGENTS DOUANIERS EN FACTION

Dissimulée dans des canettes en aluminium destinées au recyclage, cette importante quantité de stupéfiants, cachée à bord de 3 conteneurs à destination de l'Espagne, a été repérée grâce au ciblage, à la collecte de renseignements et à la vigilance des services de sécurité du port qui ont pu déjouer cette tentative en mettant à contribution les scanners.



ABATTEMENT DE 85% SUR LES VÉHICULES AU PROFIT DES MRE RETRAITÉS : UNE RÉPONSE DE PLUS AUX ATTENTES DE NOS COMPATRIOTES

Cette année a été marquée par la mise en place d'une mesure phare au profit des Marocains retraités résidant à l'étranger, consistant en un abattement de 85% accordé lors du dédouanement de leur véhicule de tourisme importé dans le cadre d'un retour définitif au Maroc. Ce régime de faveur vient ainsi enrichir la panoplie de facilités octroyées aux MRE et des prestations douanières qui leur sont offertes (dispositif d'accueil, d'information, d'écoute et d'assistance).



CRÉATION DES DIRECTIONS RÉGIONALES D' AGADIR ET DU SUD ET DES ORDONNANCEMENTS «CASA EST» ET «CASA OUEST» : UNE ADAPTATION CONSTANTE DES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX ÉVOLUTIONS DU MÉTIER

Compte tenu de l'évolution de ses missions et dans la perspective de faire face aux nouvelles exigences de l'environnement dans lequel elle opère, l'ADII a procédé en 2009 à une réorganisation de ses structures et ce, par le développement de la régionalisation, en créant deux nouvelles Directions Régionales, «Agadir» et «Sud», et par le renforcement des structures déconcentrées, en mettant en place deux nouveaux ordonnancements, «Casa Est» et «Casa Ouest».

LA DOUANE MAROCAINE : DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS



LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE

La Douane est un acteur incontournable dans le processus de sécurisation des échanges internationaux et un maillon fort dans le contrôle de la chaîne logistique mondiale, compte tenu du rôle qu'elle joue aux frontières et de la nature des missions qui lui sont dévolues. Préserver les intérêts fiscaux et financiers de l'Etat, protéger l'économie nationale contre les mouvements illicites de marchandises, soutenir le système commercial international en assurant des règles de jeu équitables pour toutes les entreprises et protéger la société contre les menaces de sécurité, sont autant de missions qu'il incombe à l'ADII de prendre en charge et de concilier aux impératifs de facilitation des échanges.

Cette année, les services douaniers ont mobilisé une fois de plus toutes leurs capacités dans l'objectif de lutter efficacement contre les courants de fraude et les trafics illicites menaçant les équilibres économiques (sous-facturation, contrebande, produits piratés, blanchiment d'argent), la santé publique (stupéfiants, produits sans garantie sanitaire, articles contrefaits, produits toxiques), la sécurité des citoyens (produits ne respectant pas les normes techniques) et le patrimoine national (culturel, artistique, historique, archéologique).

2009 fut aussi l'année de la protection de l'environnement pour l'ADII et pour l'ensemble de la communauté douanière mondiale qui célébra la Journée Internationale des Douanes sous cette thématique. Il est à rappeler que la Douane s'est affirmée au fil des ans en tant qu'acteur dynamique œuvrant pour la préservation des composantes de l'environnement et du patrimoine naturel national contre le trafic des espèces animales et végétales menacées d'extinction.

>>> LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS : UNE VIGILANCE ACCRUE POUR ASSURER LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ

Devant la recrudescence des trafics illicites de stupéfiants, la Douane mène une lutte implacable contre ce fléau qui présente de réelles menaces d'ordre économique, sanitaire et sécuritaire.

Malgré l'ingéniosité des trafiquants et leur utilisation de techniques de plus en plus novatrices, la vigilance des services douaniers, couplée à leur formation sur la détection des moyens de fraude, à leur recours aux nouvelles technologies d'inspection non intrusive (scanners) et à la coopération tant avec les autres corps de sécurité qu'avec les douanes partenaires, a permis de faire face efficacement aux manœuvres des narcotrafiants,



comme en témoignent les résultats réalisés en 2009 :

- **32.312** kg de chira à Casa Port, repérés au niveau de trois conteneurs de déchets d'aluminium destinés à l'exportation.
- **19.503** kg de chira et **15** kg de cocaïne au port de Nador, décelés dans une cargaison de poissons congelés.
- **24,5** kg d'héroïne détectés à bord d'un véhicule de conduite intérieure.
- **771** affaires de stupéfiants constatées, représentant au total **91,3** tonnes de produits stupéfiants saisis, soit une hausse de **124,3%** par rapport à 2008.

>>> LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE : DES ACTIONS CIBLÉES POUR JUGULER LA PROGRESSION DU FLÉAU

Parce que la contrebande constitue une menace grandissante aussi bien pour le tissu économique national que pour la santé des consommateurs et la sécurité des citoyens, la Douane ne ménage aucun effort pour combattre ce phénomène.

En 2009, grâce à une stratégie basée sur le contrôle ciblé, des actions efficaces ont pu être menées pour contrecarrer ce fléau :

686,7 millions de dirhams (MDH) est la valeur des marchandises saisies (hors stupéfiants) cette année, contre **675,8** MDH en 2008.

Des opérations de saisies remarquables, durant toute l'année :

- un lot de bijoux en argent d'une valeur estimée à **2,2** MDH.

- des effets vestimentaires et trois véhicules d'une valeur de **3** MDH.

- des produits alimentaires et cosmétiques d'une valeur estimée à **0,6** MDH.

>>> LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LA PIRATERIE : DES OPÉRATIONS COORDONNÉES POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Consciente des méfaits de la contrefaçon et de la piraterie, l'ADII a retenu la lutte contre ce fléau parmi ses préoccupations majeures.

Cette année encore, la Douane a opéré d'importantes saisies et suspensions à l'encontre des contrevenants et ce, pour une meilleure préservation des intérêts économiques nationaux et de la sécurité de la population.

Grâce aux sessions de formation organisées par l'ADII en coordination avec l'Organisation Mondiale des Douanes, les associations professionnelles et les titulaires de droit, les agents douaniers ont pu perfectionner leurs techniques et acquérir une certaine expertise en matière de détection de la contrefaçon. Ci-après les principaux résultats de 2009 :

- **276** demandes de suspension formulées à la Douane, soit une augmentation de **23,2** % par rapport à l'année précédente

- **21** mesures de suspension opérées sur des marchandises soupçonnées contrefaites (cosmétiques, appareils électriques, maroquinerie, textiles, etc.).



DES EFFORTS ET DES ACTIONS TOUS AZIMUTS POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES

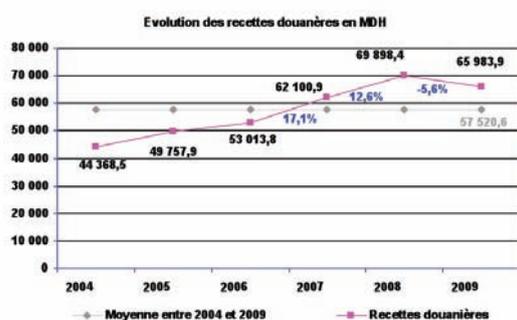
Les mesures prises dans le sens de l'optimisation des recettes générées par les droits de douane et les efforts consentis par le corps douanier en termes de contrôle aux frontières, de redressement de la valeur et de recouvrement des créances ont permis à la Douane de se conformer aux objectifs fixés pour l'année 2009 relatifs à sa contribution à l'amélioration des finances publiques.

En effet, les recettes douanières continuent à alimenter le budget général de l'Etat et ce, malgré un contexte marqué par l'accélération du démantèlement tarifaire et la baisse des importations consécutive à la crise économique internationale qui a marqué cet exercice.

>>> LES RECETTES DOUANIÈRES

Les recettes douanières ont atteint **65.983,9** MDH en 2009, soit une contribution à hauteur de **43,4** % dans les recettes fiscales de l'Etat. Cette contribution est en hausse depuis 2008 (**41,8** %) grâce à l'évolution de la part des recettes de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dans les recettes fiscales.

Après une évolution exceptionnelle des recettes douanières enregistrée durant les deux dernières années (14,8% en moyenne), l'année 2009 a été marquée par une correction relative de 5,6% par rapport à 2008 des recettes, induite par la baisse du volume des échanges due à la crise économique et financière mondiale.



L'analyse du résultat global des recettes par rubrique budgétaire fait ressortir les éléments suivants :

- Le recul de **14%** des Droits de Douane (DD). Cette baisse résulte du processus de démantèlement tarifaire progressif engagé il y a dix ans avec les principaux partenaires commerciaux du Maroc. La part des droits de douane dans les recettes douanières globales a accusé un recul de **1,8** point puisqu'elle s'est située à **17,9%** en 2009 contre **19,7%** en 2008. En 1999, cette part était de **35,9** %.
- La poursuite du processus de réforme tarifaire qui a conduit à l'application d'un taux maximal de **35%** pour les droits de douane en 2009 au lieu de **40%** en 2008.
- Le ralentissement des importations dans un contexte de crise financière et économique mondiale induisant le fléchissement des cours internationaux des matières premières et partant la baisse de la valeur globale des importations ainsi que la diminution des quantités importées. Cette situation a également entraîné la baisse des recettes de la TVA de **8%** en 2009.
- L'accroissement des quantités de produits pétroliers importés, notamment le gasoil dont les importations ont augmenté de **98,5%** en 2009. Cette évolution s'est traduite par une augmentation des recettes perçues au titre des TIC de **5%** par rapport à l'année dernière, dont la part la plus importante est issue de la taxation des produits énergétiques. Ces recettes ont constitué **29,8%** des recettes globales en 2009 contre **26,7%** en 2008.
- La suppression de la redevance sur l'exploitation des phosphates (Loi de finances n°40-08 pour l'année budgétaire 2009) : les recettes au titre de cette redevance n'ont pas dépassé **63** MDH en 2009, alors qu'elles avoisinaient les **700** MDH pendant les trois dernières années.

Le tableau suivant illustre la répartition des recettes douanières par rubrique pour les années 2008 et 2009 ainsi que la part des recettes de chaque rubrique dans les recettes globales.

Rubriques	2008 MDH	Part (en%)	2009 MDH	Part (en%)	Variation 2009/2008 (en %)
Droits de douane (DD)	13 767,6	19,7%	11 829,9	17,9%	-14,1%
Taxes intérieures de consommation (TIC)	18 688,8	26,7%	19 630,5	29,8%	5,0%
Taxes sur la valeur ajoutée (TVA)	35 433,1	50,7%	32 593,6	49,4%	-8,0%
Redevances Gazoduc	1 748,0	2,5%	1 694,6	2,6%	-3,1%
Autres recettes budgétaires	260,9	0,4%	235,3	0,4%	-9,8%
Total	69 898,4	100,0%	65 983,9	100,0%	-5,6%

Répartition des recettes douanières par rubrique

>>> LES REDRESSEMENTS DES DROITS ET TAXES SUITE AU CONTRÔLE DE LA VALEUR

L'ADII a veillé, durant l'année 2009, à renforcer sa démarche anticipative en matière de contrôle de la valeur et ce, à travers le ciblage des produits sensibles à la fraude et l'enrichissement des référentiels des bases d'appréciation de la valeur.

Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en place et à l'actualisation des indicateurs d'appréciation (189 indicateurs) de la valeur des produits à risque et à la mise à jour des barèmes de taxation des matériels d'occasion ainsi que du référentiel des valeurs des marchandises à caractère non commercial importées par les voyageurs.

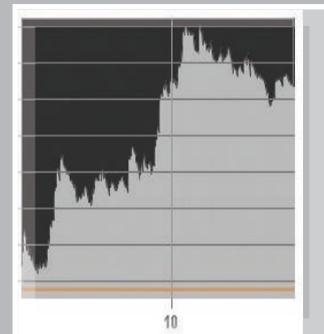
Ces mesures ont ainsi permis la perception de droits et taxes additionnels de l'ordre de **1.125,8 MDH**, suite à des

redressements de valeurs d'un montant de **3.203,1 MDH**, soit une augmentation de **0,8%** en droits et taxes et de **12,5%** en valeur, par rapport à l'année 2008.

>>> LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Comme toute administration fiscale, l'ADII gère un portefeuille important de créances à recouvrer. En 2009, le total des ces créances a atteint **199.782,9 MDH** dont **37,7%** ont été recouvrées. Le taux de recouvrement s'est stabilisé au dessus de **69%** pour le passif des créances hors amendes et condamnations pécuniaires arrêté à fin 2008. De même, la régularisation des comptes d'imputation provisoire a atteint **56,5%** avec un montant régularisé de **1.220,8 MDH**.





>>> LA VENTE DES MARCHANDISES SAISIES OU ABANDONNÉES EN DOUANE

Dans une optique d'amélioration de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane, l'ADII a introduit plusieurs mesures visant à permettre la vente des ces marchandises dans les meilleures conditions. Ainsi, le produit des ventes a atteint **149 MDH** en 2009.

>>> LE RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL

Afin d'assurer le recouvrement d'une partie des créances jugées difficilement recouvrables, l'ADII s'est employée à dynamiser le règlement transactionnel des affaires litigieuses.

Ainsi et grâce aux efforts déployés, le nombre d'affaires réglées à l'amiable est passé de **22.716** en 2008 à **23.575**

en 2009, soit une augmentation de **3,8%**. De même, 68,5% des affaires constatées ont été réglées par transaction, générant un montant de **367,4 MDH** en termes d'amendes encaissées contre **343,2 MDH** en 2008, soit une évolution de **7,1%**.

>>> LE RECOUVREMENT SUITE AUX POURSUITES JUDICIAIRES

Dans le cadre de sa mission de contrôle, l'ADII engage des poursuites judiciaires en vue du recouvrement des créances auprès de débiteurs défaillants. Au titre de l'année 2009, **12.358** nouvelles affaires en justice ont été recensées, contre **10.441** en 2008, soit une évolution de **17,5%**.

Le produit des amendes, transactions et confiscations est passé de **389,6 MDH** en 2008 à **409,7 MDH** en 2009, enregistrant ainsi une progression de **5,2%**.

LE CONTRÔLE DOUANIER ET LA FACILITATION DU COMMERCE NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT

La Douane est aujourd'hui un intervenant incontournable dans la gestion du commerce international. Cette intervention revêt deux dimensions à la fois paradoxales et complémentaires : la première prend en compte les exigences de développement et de fluidité des échanges commerciaux devant assurer à l'entreprise ainsi qu'à l'économie nationale le niveau de compétitivité requis et la seconde répond aux impératifs de sécurisation de la chaîne logistique internationale, s'appuyant essentiellement sur l'exigence d'un contrôle efficace basé sur le partenariat avec l'entreprise et privilégiant ses intérêts.

Formant un tout indissociable, la simplification et le contrôle, intégrant avec cohérence une conjonction d'autres éléments, constituent les principaux piliers de l'édifice d'une douane moderne, motivée, dans la réalisation de ses missions, par des objectifs de performance.

>>> LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET LA FACILITATION DU COMMERCE

Conscient de l'importance majeure que revêtent la facilitation des opérations commerciales et la célérité du traitement des formalités douanières pour l'entreprise nationale qui se trouve confrontée aux multiples défis de la libéralisation et de l'accroissement des échanges, l'administration des douanes s'est attelée, en 2009, à poursuivre le chantier de la simplification par l'adoption de mesures diverses versant, en particulier, dans le renforcement des capacités compétitives du tissu productif national.

>> LE RÉGIME DU DRAWBACK-ÉNERGIE : DES DÉLAIS RÉDUITS POUR LE REMBOURSEMENT

En réponse aux attentes du secteur textile, le régime du drawback-énergie a été réaménagé. Une procédure a, en effet, été mise en place permettant un remboursement partiel sur la base de la quantité effectivement exportée sans attente de la régularisation de l'ensemble des cessions en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif.

Par ailleurs et dans un double objectif d'accélération du traitement des dossiers de drawback et de déconcentration des tâches, le système d'information a pris en charge cette évolution pour permettre une gestion en réseau entre structures.

>> LES FACILITÉS DE CAUTIONNEMENT EN MATIÈRE DE RÉGIME ÉCONOMIQUE EN DOUANE: UNE CONTRIBUTION À L'ALLÈGEMENT DE LA TRÉSORERIE DE L'ENTREPRISE

Instituées depuis 1985, les facilités de cautionnement des opérations sous régime économique en douane destinées aux secteurs exportateurs continuent d'être octroyées. Ces facilités contribuent à l'amélioration de la compétitivité et de la réactivité des entreprises exportatrices, à travers la réduction des charges financières et la simplification des procédures de dédouanement à l'importation.

Depuis la mise en place de ces mesures, 3876 facilités de cautionnement ont été accordées. L'année 2009 en a totalisé 112 en faveur de 101 sociétés (cf. tableau ci-après).



Cautionnement	Décisions accordées
Sur engagement des entreprises exportatrices	39
Mixte	58
Dispense au profit des donneurs d'ordres étrangers	12
Global	3
Total	112 (Soit 101 opérateurs bénéficiaires)

Répartition des facilités de cautionnement accordées en 2009

Au cours de l'exercice écoulé, deux réflexions ont été initiées en vue de cadrer, au mieux, aussi bien les facilités de cautionnement spécifiques aux zones franches que celles relatives à la caution bancaire globale.

La première, finalisée, prévoit l'extension du bénéfice de la caution sur engagement de l'entreprise exportatrice aux opérateurs établis dans les zones franches.

>> L'ENTREPÔT PRIVÉ PARTICULIER (EPP) : DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉES

Tenant compte du développement de certaines activités émergentes telles les plates-formes, recourant de plus en plus à l'activité de stockage, l'administration des douanes a instauré depuis quelques années des mesures d'adaptation susceptibles de dynamiser davantage le régime de l'entrepôt ; régime qui permet à l'entreprise de placer ses marchandises dans des locaux soumis au contrôle des agents douaniers, en attendant de décider de la destination définitive qu'elle souhaite leur donner.

Dans un même souci d'assouplissement, l'autorisation d'ouverture d'un EPP a été déconcentrée auprès des structures régionales en 2009.

28 DÉCISIONS D'OUVERTURE DANS DIVERS SECTEURS ONT ÉTÉ ACCORDÉES EN 2009, CONTRE 12 EN 2008.

Par ailleurs, et afin de répondre à la spécificité de certaines activités comme celle des duty free shop, il a été procédé en 2009 à une révision de l'instruction conjointe de la Douane et de l'Office des Changes relative à la gestion et au fonctionnement des magasins de vente sous douane.

>> L'IMPUTATION DES TITRES DE CHANGE EN CAS DE DÉCLARATION PROVISIONNELLE : UNE NOUVELLE MESURE POUR PLUS DE CÉLÉRITÉ

Poursuivant ses efforts de facilitation et de simplification

des procédures et en réponse aux doléances de certains opérateurs réalisant des opérations d'importation ou d'exportation de marchandises effectuées sous couvert de déclarations provisionnelles, il est dorénavant procédé à l'imputation des titres de change (engagement d'importation ou engagement de change) au fur et à mesure des arrivages ou des envois, sans attendre la clôture des déclarations provisionnelles en question.

>> LE CONTRÔLE DES ENVOIS POSTAUX : DES MESURES NOUVELLES POUR UNE MEILLEURE MAITRISE DU CIRCUIT DE DÉDOUANEMENT

Compte tenu des exigences de rapidité et de sécurité qu'impose la croissance continue des services de messagerie et conformément aux dispositions des actes de l'Union Postale Universelle et de la convention de Kyoto, les services douaniers et postaux œuvrent ensemble afin d'assurer une meilleure qualité du service aux usagers et de contribuer ainsi au développement des échanges par voie postale, tout en garantissant un niveau de sécurité acceptable.

Parallèlement aux facilitations accordées en la matière, des mesures ont été prises pour maîtriser davantage le circuit de dédouanement des envois postaux. C'est ainsi qu'il a été convenu avec « Poste Maroc », notamment, de :

- prescrire la production d'une pièce d'identité par toute personne souhaitant présenter un colis auprès du service postal ou douanier ;
- confier la fermeture du colis à l'agent postal et ce, immédiatement après le contrôle effectué par le douanier.

>> LES ENVOIS EXPRESS : DE NOUVELLES MESURES POUR UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre des mesures d'encouragement prises en faveur de ce secteur, il a été procédé à l'adaptation des procédures aux besoins de l'activité par :

- la mise en place au niveau de l'aéroport de Nouasser, d'un couloir dédié au traitement des envois express prévoyant un inspecteur chargé du contrôle de la valeur,
- l'importation, en Admission Temporaire, des emballages nécessaires au conditionnement des envois destinés à l'exportation,
- l'apurement a posteriori du manifeste (après enlèvement des marchandises).

>>> LE CONTRÔLE DOUANIER

L'environnement commercial a connu ces dernières années des mutations importantes qui ont modifié de manière profonde le fonctionnement des systèmes de production et de livraison au niveau mondial. Les chaînes d'approvisionnement qui deviennent de plus en plus complexes imposent à tous les intervenants dans la chaîne logistique de nouvelles règles de gestion.

L'administration des douanes, maillon important de cette chaîne se trouve, aujourd'hui, amenée à prendre en charge ces évolutions et d'en tenir compte dans le traitement des opérations commerciales.

Par ailleurs, la libéralisation des échanges et l'ouverture du Maroc au marché mondial n'a pas été sans effet sur le développement de la fraude qui a connu de nouvelles formes susceptibles d'altérer les règles de concurrence loyale, la sécurité de la chaîne logistique internationale mais aussi les recettes que l'administration des douanes est chargée de recouvrer pour le compte de l'Etat.

Dans cette optique, l'ADII a assigné à l'amélioration du contrôle deux objectifs majeurs :

- la lutte contre la fraude sous toutes ses formes, et
- l'accélération de l'enlèvement des marchandises.

A ce titre, les efforts se sont concentrés, durant l'exercice

écoulé, sur la refonte de la chaîne de contrôle pour l'adapter à ces nouveaux modes de fonctionnement et aux nouveaux risques de fraude. Elle a, aussi, mis l'accent sur le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les autres autorités de contrôle et les administrations douanières.

>> REFONTE DE LA CHAÎNE DES CONTRÔLES : LA PERFORMANCE PASSE AUSSI PAR LA RATIONALISATION ET L'ADAPTATION DES MÉTHODES D'INTERVENTION

Conformément à son approche stratégique alliant accélération du passage en douane des marchandises et efficacité du contrôle, il a été jugé opportun de procéder à une analyse du processus de dédouanement dans un objectif de refonte totale. L'identification des étapes se prêtant à l'amélioration et nécessitant un renforcement, a constitué l'élément central de cette analyse qui a débouché sur la nécessité de recentrer le contrôle douanier autour de trois modes distincts et quelques fois complémentaires :

- le contrôle a priori
- le contrôle immédiat
- le contrôle a posteriori

> Le contrôle a priori

Pour mieux maîtriser la gestion des flux des marchandises avant dédouanement et avant même leur arrivée dans les enceintes douanières, l'option de renforcement du contrôle a priori s'est imposée avec force. Pour instaurer cette approche sur des bases solides, une série d'actions ont été menées dont principalement :

- la promotion de la démarche d'analyse de risques auprès des structures opérationnelles,
- l'élaboration, à l'attention des opérationnels, d'un guide reprenant les outils et les méthodes d'analyse de risque,
- la conduite d'une action d'accompagnement des structures en charge de ce contrôle basée sur la formation d'une part et la capitalisation des meilleures pratiques, d'autre part,
- la réflexion sur la mise en place de cellules dédiées exclusivement au ciblage des opérations à risque pour mieux orienter le contrôle immédiat.

> Le contrôle immédiat

Repenser le contrôle immédiat a constitué en 2009 l'une des priorités de la refonte de la chaîne de contrôle.

L'amélioration du contrôle immédiat a porté sur l'optimisation de la gestion des risques au niveau de la phase de dédouanement. L'objectif en est d'accroître les potentialités du système de sélectivité pour qu'il puisse mieux maîtriser les risques et les nouveaux modes opératoires en matière de fraude, notamment ceux liés à la valeur et à l'origine.

A souligner que la mise en production, en janvier 2009, du nouveau système de dédouanement « BADR », a permis, grâce aux nouvelles fonctionnalités qu'il offre, d'apporter des améliorations importantes à la sélectivité automatique. BADR a été, en effet, enrichi d'une centaine de nouvelles règles de sélectivité se rapportant à la valeur, à l'origine et à d'autres vecteurs de fraude.

Le contrôle immédiat a été renforcé, également, par des moyens de contrôle non intrusif. L'année 2009 a vu le parc des scanners consolidé par la dotation des services douaniers, à Tanger et à Gargarate, de scanners pour camions et conteneurs. La Douane réagit ainsi à la forte augmentation du trafic transfrontalier et à la nécessité d'opérer un contrôle à la fois rigoureux, mais aussi plus rapide et plus efficace.

10 scanners sont, aujourd'hui, opérationnels au niveau des principaux points de passage.

> Le contrôle a posteriori

S'inscrivant dans la logique de consolidation de son système intégré de contrôle, la Douane a procédé en 2009 à l'amélioration du contrôle a posteriori en mettant en place diverses mesures aussi bien sur le plan organisationnel que sur le plan de la démarche adoptée.

Au niveau organisationnel,

Il a été procédé au rattachement du contrôle différé au contrôle a posteriori dans le but de renforcer les effectifs en charge de ce dernier. Cette expérience, qui a concerné dans une phase probatoire certaines Directions Régionales, a été couronnée par des résultats encourageants. Elle a permis de constituer une force d'analyse des risques et de consolider davantage le rendement des équipes grâce notamment à la mutualisation des expériences.

Parallèlement, l'ADII a conduit une opération de recrutement de 150 cadres à haut potentiel pour renforcer les capacités des structures chargées de ce type de contrôle.

Au niveau de la démarche,

Durant l'exercice 2009, l'administration des douanes s'est attelée à améliorer davantage sa démarche d'analyse de risque en matière de contrôle a posteriori visant le ciblage des opérations et des opérateurs à risque et ce, en se référant aux données du commerce extérieur et en s'appuyant sur une approche sectorielle de contrôle.

Durant l'année 2009, les services en charge du contrôle a posteriori ont réalisé 396 opérations de vérification en entreprise, contre 386 en 2008, qui ont engendré des recettes additionnelles de l'ordre de 372.5 MDH contre 66.6 MDH en 2008. Cette évolution a été réalisée grâce à une affaire remarquable qui a porté sur 1 751,8 MDH de droits et taxes, et 100 MDH de pénalités.

Le recours au système d'information demeure un facteur déterminant dans l'aboutissement de cette démarche. A cet effet, des actions de formation ont été organisées au profit des différents services de contrôle pour une meilleure optimisation de l'utilisation de ce système.

La réforme de la chaîne de contrôle connaîtra d'autres évolutions, notamment l'adaptation du cadre législatif et réglementaire.



LA DOUANE MAROCAINE :
UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE
SUR LA VOIE DU RENFORCEMENT
DE SES CAPACITÉS



UNE VOLONTÉ DE CONFORMER LA DOUANE AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

L'ADII doit faire face à plusieurs défis : la libéralisation des échanges, l'accroissement des flux du commerce mondial, la multiplication des sources d'approvisionnement et la complexité de la chaîne logistique du commerce international. Ce qui exige d'elle, au même titre que tous les intervenants dans cette chaîne, une gouvernance de haut niveau.

Au regard de ces évolutions, son rôle classique qui consiste en la perception des recettes et le contrôle, évolue aujourd'hui pour s'étendre à l'accompagnement de l'entreprise. La mission économique de l'ADII s'affirme, donc, de manière manifeste.

C'est en raison de ces contraintes et évolutions que l'ADII s'est engagée dans un programme de renforcement de ses capacités qui s'articule essentiellement autour de :

- la modernisation des méthodes d'intervention,
- le recours aux nouvelles technologies,
- l'amélioration de l'éthique, et
- le renforcement des partenariats avec l'entreprise.

Dans ce cadre, l'année 2009 a connu l'engagement de deux projets importants :

- La mise en place des préalables du statut de l'Opérateur Économique Agréé ;
- La mise en place d'une plate forme d'échange de données au profit de l'amélioration du contrôle.

>>> LE PROGRAMME DE CATÉGORISATION DES ENTREPRISES ET LE STATUT DE L'OEA : POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUI OPÈRENT À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre du renforcement des relations de confiance et de partenariat avec le milieu des affaires, l'administration des douanes avait mis en place en 2006 le programme de catégorisation visant l'accompagnement de l'Entreprise nationale dans son processus de mise à niveau.

S'agissant d'une démarche évolutive, le plan de mise en œuvre de ce programme avait prévu un déploiement en trois phases :

- **Phase 1** : ouverture du programme au profit des entreprises opérant sous régimes économiques en douane: **80** entreprises ont été catégorisées à fin 2007.
- **Phase 2** : extension du bénéfice du programme, en 2008, aux importateurs et exportateurs opérant dans le cadre du droit commun : un total de **127** entreprises catégorisées jusqu'à fin 2008.
- **Phase 3** : généralisation du programme au profit de tous les intervenants dans la chaîne logistique du commerce extérieur.



« La catégorisation des entreprises est un programme avant-gardiste, par l'introduction dans ses termes de référence, d'obligations en phase avec les règles internationales en matière de transparence et de gouvernance des entreprises. L'on peut le considérer parmi les premières mises en conformité aux normes nécessaires à l'octroi du statut avancé Maroc-Europe.

[...] Le résultat est là. Aujourd'hui et par rapport à la durée de sa mise en service –depuis 2006- il s'agit du programme de labellisation qui a le plus marché au Maroc.»

M. Hassan MAA, Directeur Général du Cabinet INTERP Conseil

>>> EXTENSION DU PROGRAMME DE CATÉGORISATION DES ENTREPRISES

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des structures de l'ADII, la contribution des partenaires et l'adhésion des opérateurs économiques, les deux premières phases ont été franchies avec succès.

Dans la perspective de la mise en place du statut de l'Opérateur Economique Agréé, certification internationalement reconnue, et en réponse au souhait exprimé par les professionnels de la logistique, il a été décidé d'étendre ledit programme à l'ensemble des prestataires de services intervenant dans la chaîne logistique (transporteurs, transitaires, agents maritimes, exploitants de MEAD, intégrateurs, etc.)

Ville	Total
CASABLANCA	75
FES	25
RABAT	19
TANGER	18
MARRAKECH	13
MOHAMMEDIA	6
SAFI	4
SETTAT	2
MEKNES	2
GUERCIF	2
TAZA	2
LARACHE	1
TETOUAN	1
AGADIR	1
TAROUDANT	1
Total	172

Répartition par ville des entreprises catégorisées

	Classe A	Classe B	Total
Textile	44	74	118
Agroalimentaire	7	3	10
Automobile	6	-	6
Electronique	4	-	4
Cuir et chaussure	4	2	6
Chimie	3	1	4
Autres	18	6	24
Total			

Répartition des entreprises catégorisées par secteurs d'activités

En vue d'uniformiser l'application des dispositions du programme de catégorisation, un guide détaillé a été élaboré et diffusé à l'ensemble des services opérationnels. Des mesures ont également été prises au niveau local afin de réserver aux entreprises catégorisées un accueil et un traitement privilégiés.

Par ailleurs et soucieuse de recueillir l'appréciation des entreprises catégorisées quant au programme, l'administration a mené en 2009 un sondage auprès des bénéficiaires. Cette première enquête a révélé ce qui suit :

- un taux global de satisfaction de **87%**
 - **85%** des opérateurs sondés sont satisfaits de l'assistance et de l'orientation assurées par les services douaniers
 - **81%** déclarent être satisfaits de l'accompagnement lors du passage en douane
 - **69%** affirment leur satisfaction quant à l'accompagnement par les services douaniers pour l'octroi des facilités.
- L'enquête a également permis de mettre en exergue quelques pistes d'amélioration. Il s'agit principalement de :

- la personnalisation du programme de manière à l'adapter aux spécificités aussi bien sectorielles que celles de l'entreprise
- la possibilité de prévoir un traitement particulier à réserver aux entreprises catégorisées lors du passage en douane dans le cadre d'une opération d'exportation ou de groupage avec des entreprises non catégorisées
- l'instauration d'un circuit ou guichet propre aux entreprises catégorisées, voire la désignation d'agents douaniers dédiés à ce type d'opérations
- l'octroi de facilités supplémentaires. A ce propos, l'ADII se penche sur l'identification de nouvelles facilités pouvant renforcer la compétitivité des entreprises tout en sécurisant la chaîne logistique et en assurant l'équité fiscale.

>> LE STATUT DE L'OPÉRATEUR ECONOMIQUE AGRÉÉ (OEA)

Procurant à l'entreprise bénéficiaire tous les avantages que présente la reconnaissance mutuelle des contrôles par les administrations douanières à l'échelon international, le statut de l'OEA constitue une autre étape dans la stratégie de facilitation adoptée par l'ADII.

La concrétisation de ce projet est tributaire de plusieurs préalables. L'année 2009 a vu :

- l'intégration d'un nouveau dispositif au niveau du code des douanes pour asseoir ce statut sur une base légale. Le décret et l'arrêté y afférents sont en cours d'approbation,
- la préparation de la procédure d'octroi du statut de l'OEA, devant comprendre notamment les critères d'agrément, le référentiel d'audit et les facilités à accorder.

L'avantage du statut OEA repose essentiellement sur le principe de reconnaissance mutuelle des contrôles, par les douanes partenaires, au profit des entreprises bénéficiaires

en ce sens que les contrôles douaniers effectués pour des opérations initiées par un exportateur certifié OEA dans le pays d'exportation sont reconnues par la douane du pays d'importation.

Pour instaurer ce système de reconnaissance, l'OMD prépare un recueil des programmes OEA existant dans le monde et des directives d'application des normes correspondantes.

>>> LA MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME D'ÉCHANGE DE DONNÉES AU PROFIT DE L'AMÉLIORATION DU CONTRÔLE : PROJET PORTNET

PortNet vise la mise en place d'un système d'information de la communauté portuaire destiné au traitement de l'ensemble des flux d'échange liés aux opérations du commerce extérieur portuaire.

Au regard des expériences internationales dans ce domaine, l'apport d'un tel système pour tous les acteurs du commerce extérieur n'est plus à démontrer.

La réussite de ce projet permettra au Maroc de consolider sa position avancée dans le chantier international de simplification des procédures et de l'usage à grande échelle de l'administration électronique.

La gestion du projet PortNet est confiée à l'ANP. En tant qu'acteur majeur du commerce extérieur, l'ADII participe activement à la définition des spécifications fonctionnelles détaillées du futur système.

Les développements des flux d'information concernant les volets escale, manifeste et pointage ont été finalisés et mis en test. Leur entrée en exploitation est planifiée pour courant 2010. Les flux liés aux procédures d'importation et d'exportation ont par ailleurs fait l'objet d'une spécification détaillée.



DES CHANTIERS DE RÉFORME EN CONSTANTE ÉVOLUTION

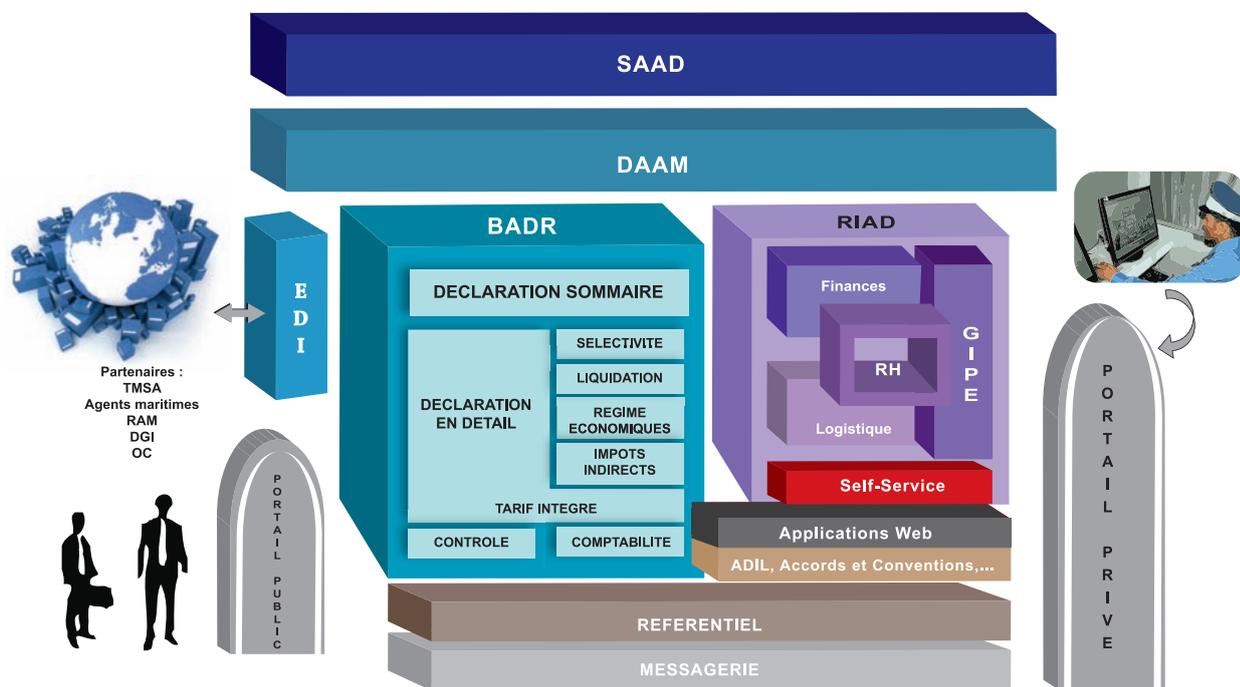
Engagé il y a quelques années déjà, le chantier de réforme poursuivi cette année par l'ADII a connu de profondes avancées touchant notamment à ses outils d'intervention, au renforcement et au déploiement adéquat de ses ressources ainsi qu'à l'adaptation continue de son mode de management.

L'ADII parie sur les NTIC pour appuyer ses objectifs en matière de facilitation, d'efficacité du contrôle, de sécurisation de la chaîne logistique internationale et d'amélioration de la qualité de service....

ZOOM SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADII

De longue date, l'informatique a constitué un des leviers importants de modernisation de la douane marocaine. Conçu dans l'optique de répondre aux différents besoins exprimés et latents aussi bien du personnel douanier que des usagers externes, le Système d'Information (SI) de l'ADII a été enrichi et optimisé au fur et à mesure de son déploiement pour couvrir un champ de plus en plus élargi de métiers et de services, occupant ainsi une place importante dans la stratégie globale de l'administration des douanes.

Tout en obéissant aux impératifs de la dématérialisation et de la facilitation, le SI s'est attelé ces dernières années à intégrer, de façon de plus en plus mature, les exigences de la sécurité et de la performance.



Système d'Information de l'ADII - principales composantes

Principales composantes du Système d'Information de l'ADII



>> BASE AUTOMATISÉE DES DOUANES EN RÉSEAU (BADR)

> Un an déjà !

Le système d'information BADR a été lancé dans sa version complète le 5 janvier 2009. C'est donc l'occasion de revenir sur certaines de ses caractéristiques et quelques-uns de ses apports, mais aussi de rappeler les principales actions qui ont jalonné l'année écoulée, actions de stabilisation durant les premières semaines de démarrage, mais orientées depuis vers le perfectionnement continu d'un système aujourd'hui en rythme de croisière.

Le système BADR de dédouanement des marchandises représente le cœur du SI de la douane. Il est l'un des piliers de la modernisation de l'ADII et une passerelle vers le dédouanement électronique au Maroc.

Il s'agit d'un système transactionnel qui permet aux opérateurs d'enregistrer, en temps réel sur internet, leurs déclarations douanières et aux douaniers de traiter les opérations de dédouanement.

BADR est également un système informationnel en ce sens qu'il permet, à tout moment, que ce soit à l'opérateur ou au douanier, de connaître l'étape à laquelle est arrivée une opération de dédouanement donnée.

BADR offre aux opérateurs en plus de l'accès en interactif (à travers l'Internet), un accès en EDI (Echange de Données Informatisé).

En matière d'avantages, ce système a de fait introduit des changements profonds, sous forme d'améliorations fondamentales au profit des gestionnaires douaniers, mais également des opérateurs économiques. L'on peut citer à titre d'illustration :

- le renforcement de la transparence des procédures douanières à travers la dématérialisation progressive des processus de dédouanement. Tout ceci avec comme soubassement la recherche d'une réponse adaptée à la problématique « meilleur rendement du contrôle versus fluidité des opérations de dédouanement »
- la poursuite de l'informatisation du circuit de dédouanement afin d'accélérer les opérations et éviter aux opérateurs des déplacements coûteux et ce à travers l'automatisation de tout un périmètre fonctionnel qui était traité jusqu'alors manuellement
- la fourniture d'une bonne visibilité par à la fois une meilleure intégration et de plus grandes possibilités de recherche, d'interrogations et d'accès à l'information de manière générale
- l'amélioration de la prise en charge informatique de certaines fonctionnalités dans le sens de la simplification et du traitement des cas particuliers qui accaparaient les gestionnaires
- la mise en place d'une plate-forme de commerce électronique apte à communiquer avec l'ensemble des partenaires du monde économique et du secteur public.

Par ailleurs, BADR s'inscrit dans le droit fil de la logique e-gov en visant à travers la dématérialisation des formalités douanières, à faciliter la tâche à l'opérateur et au citoyen.

Concrètement, le déclarant peut réaliser toute une panoplie d'opérations directement à partir de chez lui. Ci-après les principaux services e-gov offerts par BADR :

- déclaration sur Internet
- fiche de liquidation (facture) par EDI
- quittance par EDI
- paiement électronique
- certificat de décharge à domicile des comptes sous RED (Régimes Economiques en Douane)
- consultation à domicile du circuit de la déclaration
- devis estimatif
- dématérialisation des certificats de conformité aux normes industrielles.

> BADR : un système performant et à l'état de l'art

BADR est un système à l'état de l'art basé sur les standards du marché, ce qui lui confère un niveau de performance des plus satisfaisants. La puissance de l'outillage technique de BADR en fait un système robuste, capable de traiter des volumes de données conséquents et de supporter un nombre de connexions très élevé.

Côté utilisateur, cette performance se traduit par un temps de réponse très confortable, allié à un taux de disponibilité proche de 100%.

> BADR : un effort d'amélioration continu

Outre la prise en charge de plus de 300 anomalies et évolutions et la migration de près de 80% des données SADOc, plusieurs actions d'amélioration ont été entreprises au cours de l'année 2009, dont les plus significatives sont les suivantes :

- mise en place de la gestion des véhicules volés et intégration avec la mise à la consommation des véhicules
 - refonte de la gestion des redevances informatiques
 - révision de la gestion des états de chargement
 - réalisation d'une première version de l'application de gestion des certificats de dédouanement des véhicules neufs.
- A noter que conformément à ses choix d'externalisation partielle et dans le cadre du partenariat public-privé, l'ADII a recruté un prestataire pour la participation avec l'équipe douane à la maintenance corrective et évolutive de BADR.

>> LA GOUVERNANCE DU SYSTEME D'INFORMATION (SI)

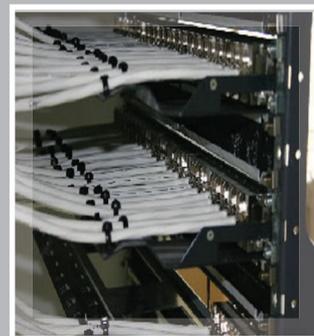
La gouvernance SI fait partie de la stratégie globale à court et moyen termes de l'ADII. L'objectif visé est une mise en conformité aux standards les plus reconnus dans ce domaine. Plusieurs angles d'approche ont été ciblés :

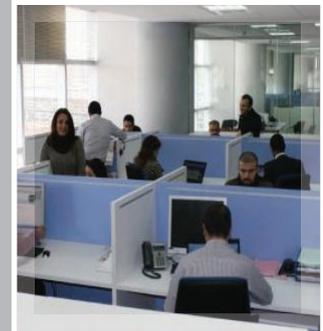
> Démarche progressive

Une étude préliminaire basée sur le référentiel ITIL (Information Technology Infrastructure Library) a été programmée en 2009. Cette étude permettra à court terme :

- la mesure du niveau de maturité par rapport aux bonnes pratiques
- la proposition d'une feuille de route d'implémentation avec une gestion des priorités.

Les volets assistance et communication, faisant partie du périmètre de cette étude, ont d'ores et déjà été abordés. Ce sont des mécanismes dont la mise en place s'imposait avec force.





> Priorité aux utilisateurs

L'utilisateur se trouve au centre du dispositif de gouvernance SI. Plusieurs actions ont été concrétisées à ce titre :

- la mise en place d'un système d'Aide et d'Assistance à l'utilisation des Moyens informatiques (dit DAAM دعم). Alliant téléphone, messagerie et interface web, ce système gère les demandes d'assistance des utilisateurs depuis la déclaration d'un incident jusqu'à sa clôture. Il intègre la notion de Single Point Of Contact (SPOC) et est organisé par région, avec un niveau d'escalade au siège. Sur le plan technique, DAAM s'appuie sur un logiciel Open source, lequel a été adapté et enrichi par un tableau de bord composé d'indicateurs en temps réel
- l'élaboration et la mise en ligne au profit du personnel d'assistance d'une Base de Données des Utilisateurs (BDU): il s'agissait en fait d'améliorer la connaissance de ces utilisateurs pour mieux les assister (affichage immédiat de l'identité complète d'un opérateur et de ses déclarants ainsi que la situation courante de ses comptes d'accès)
- la mise en place de plans adéquats de formation
- le renforcement de la communication interne et externe par la mise en ligne de sites SI dédiés, l'un aux usagers externes, l'autre aux douaniers (sites comportant notamment une foire aux questions, toute la documentation utile, des campagnes de promotion de produits informatiques, des coins annonces, etc.).

- A côté de ces canaux d'écoute, d'information et d'assistance, la mesure de la satisfaction des utilisateurs reste nécessaire. Pour cela, une première enquête de satisfaction dédiée au SI est en cours de finalisation.

> L'informatique comme fournisseur de services : le portefeuille SI et le cahier des charges type

La relation client/fournisseur entre le service informatique et les services métier est en cours d'instauration à l'ADII.

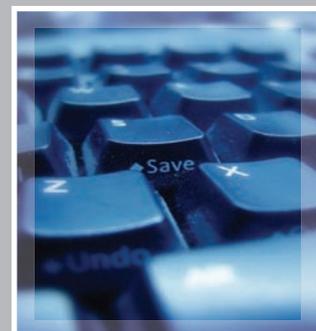
L'accent a été mis dans un premier temps sur :

- l'élaboration d'un portefeuille des services et produits informatiques offerts. Chaque produit est défini par une fiche d'identité comprenant notamment ses fonctionnalités principales, son public, ses modalités d'octroi.
- l'adoption d'un cahier des charges type pour les nouveaux besoins applicatifs. Le but est de bien cadrer le besoin, bien cerner les attentes, aider le service demandeur à bien se représenter les fonctionnalités cibles, et partant d'enclencher le cycle de développement sur les meilleures bases.

>> MAÎTRISE DU CYCLE DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

La maîtrise du cycle de développement est apparue comme une nécessité pour garantir un produit sans bugs, conforme au besoin, performant, évolutif et livré à temps.

Pour asseoir cette culture, l'informatique a récemment mis en place une plate-forme de développement logicielle industrialisée



pour le système BADR, parallèlement à la migration vers un nouvel environnement de gestion des versions (SVN)

Consistant en l'intégration de plusieurs briques open source, le lancement de l'usine logicielle a eu un impact bénéfique immédiat sur le déroulement et l'évolution des développements.

>> DISPONIBILITÉ ET SÉCURITÉ

> Maîtrise technique pour une disponibilité accrue

La dépendance accrue de l'activité de dédouanement aux technologies de l'information rend inenvisageable un niveau de performance des systèmes médiocre, encore moins des pannes longues ou trop fréquentes. La performance et la disponibilité du SI sont donc considérées comme des objectifs stratégiques.

A cette fin, l'ADII a conçu en 2009 une batterie de mesures, parmi lesquelles il convient de citer principalement :

- la mise à niveau technique des différentes composantes de la plate-forme de production
- le tuning et la stabilisation de l'infrastructure applicative de BADR
- la refonte de la plate-forme de stockage de BADR et revue de la politique de sauvegarde
- la mise en place de la nouvelle plate-forme de communication EDI (GNS, PORTEL, TMSA) basée sur Internet et qui apporte une simplification de la chaîne de transport des messages
- la mise en place d'une solution de supervision qui permet de détecter, d'isoler et de diagnostiquer de façon proactive

toutes les difficultés. Cette solution s'intègre parfaitement dans l'environnement technique existant et couvre le cycle de vie des composants applicatifs de BADR tout au long des processus de fabrication, de maintenance et d'exploitation.

> Sécurité : démarche structurée et progressive

L'ADII a fait du renforcement de la sécurité le corollaire de la politique d'ouverture de son SI sur le web. Elle n'a cessé de mettre en place et de tenir à jour les dispositifs techniques et organisationnels nécessaires à cette fin. Après la désignation courant 2006 d'un RSSI, le lancement d'un chantier global de sécurité informatique et l'adoption de la politique de sécurité du SI de l'ADII en 2008, l'année 2009 a notamment connu la désignation des correspondants sécurité par Direction. Par ailleurs, une base de connaissance sur la sécurité a été montée, au profit des techniciens et des utilisateurs, de même qu'une rubrique Intranet dédiée à ce thème.

A côté de ces mesures informationnelles et organisationnelles, des actions d'ordre technique ont pu également être réalisées, dont notamment :

- la généralisation des contrats de maintenance aux actifs sensibles dûment recensés
- le renforcement de la politique des mots de passe
- le renforcement de la sécurité de l'accès à la messagerie via le web
- la mise à niveau de la solution de déploiement automatique des mises à jour de sécurité du système d'exploitation

- la généralisation à 70% de la nouvelle solution antivirusale (Kaspersky)
- l'installation d'une nouvelle solution antivirusale côté serveurs.

> Plan de continuité d'activité

Au cours de l'année 2009, l'ADII a vu la réalisation de plusieurs études relatives à la disponibilité et à la sécurité des systèmes informatiques, et plus généralement à la continuité du service. Il en a découlé :

- la décision stratégique de mettre en place un site de back-up ; un prestataire a pu être désigné suite à une consultation
- l'élaboration des termes de références pour le renouvellement de la plate-forme de sécurité
- le lancement d'une consultation relative à la sécurisation des flux web, de messagerie et applicatifs.

Dans ce même cadre, une mission d'audit des locaux techniques des services régionaux a été accomplie et a permis de recenser les imperfections à traiter.

Ces actions rentrent dans le cadre global du Plan de Continuité d'Activité (PCA), mené au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

>> INFRASTRUCTURE RÉSEAU ET MESSAGERIE

Si l'ADII dispose depuis plusieurs années d'une plate-forme de messagerie et d'un réseau informatique performant, des mesures d'extension, de mise à niveau ou de veille technologique sont nécessaires de manière régulière.

A ce titre, plusieurs actions ont été entreprises au cours de 2009 :

Réseau :

- mise à niveau du réseau local de l'Administration Centrale
- refonte du réseau local de la Direction Régionale de Casa Port
- dotation de sites non connectés d'accès nécessaires au démarrage de BADR
- mise à niveau d'accès ADSL en VPN-ADSL, pour les besoins notamment de la vidéosurveillance
- extension du réseau à une dizaine de nouveaux sites
- extension du câblage du réseau de l'Administration Centrale.

Messagerie :

- réalisation d'une étude des scénarios d'évolution du système de messagerie de l'ADII, étude touchant aux aspects liés à l'architecture, à la plate-forme matérielle et aux composants logiciels ;
- renouvellement des serveurs de messagerie des Directions Régionales du Centre et du Nord Est.

>> DÉCISIONNEL

Le système décisionnel de l'ADII (SAAD) continue de se développer. Quelques actions importantes sont à signaler :

- réduction du délai de rafraîchissement de quelques données d'une semaine à une journée
- mise en place d'un module décisionnel relatif aux lots de dédouanement.



Par ailleurs, un important travail de refonte a été opéré suite au basculement sur BADR. Ce travail a conduit à l'enrichissement du système du fait même de la richesse des données puisées dans BADR.

Le recours à SAAD et à sa composante Impromptu est devenu d'une nécessité impérieuse au niveau des services aussi bien centraux qu'opérationnels.

Pour accompagner cet engouement, plusieurs actions de formation ont été assurées au profit notamment des correspondants informatiques et des cadres des SECAPC.

D'autre part, les opérateurs sollicitent de plus en plus l'accès à la situation de leurs comptes RED ou tout simplement de leurs déclarations sur Internet. Ainsi, le nombre d'accès à cette rubrique dépasse actuellement les 270 opérateurs.

>>> D'AUTRES FACETTES DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADII ...

> Portail intranet

Le recours aux NTIC se généralise à l'ADII à tous les domaines touchant tant à la gestion interne qu'aux relations avec les usagers. La communication interne est l'un des domaines qui a largement profité de cette stratégie. A ce titre, l'ADII s'est appuyée sur les nombreuses possibilités offertes par les NTIC pour rapprocher les 4241 douaniers intervenant sur l'ensemble du territoire national et mettre leurs compétences et potentialités en commun.

Dans cette perspective, l'année 2009 a connu le déploiement d'un nouveau portail intranet qui a été conçu pour accompagner les principaux objectifs que l'ADII a

voulu assigner à la communication interne en termes de :

- élargissement de l'accès aux ressources informationnelles
- promotion du travail collaboratif
- mutualisation des bonnes pratiques
- capitalisation des connaissances liées aux principaux métiers
- veille et de surveillance de l'environnement.

Par ailleurs, le portail intranet, dans sa nouvelle conception, devait aussi soutenir le pilotage stratégique et opérationnel à travers les outils qu'il met à la disposition de la communauté de travail pour d'abord, vulgariser les objectifs stratégiques et opérationnels de l'ADII et ensuite, suivre le niveau d'atteinte des résultats qui leur sont associés.

Ce nouveau portail se base sur la technologie CMS (Content Management System), une technologie qui offre plusieurs atouts dont, notamment, la simplicité de la gestion de l'information, la délégation de la mise à jour du contenu gérée et enfin la gestion des versions. Cette fonctionnalité présente l'avantage d'archiver l'historique des documents diffusés sur le portail et de constituer ainsi une base de connaissances non négligeable pour le personnel douanier.

L'année 2009 a vu l'ébauche d'une base de connaissances pilote portant sur le domaine des ressources humaines. D'autres projets se rapportant au contentieux et aux pratiques de gestion budgétaire seront lancés en 2010 pour enrichir le dispositif de knowledge management (KM).

Ces projets visent l'atteinte de trois objectifs majeurs :

- l'indexation de l'intégralité des documents diffusés sur le portail. Aujourd'hui, tous les documents sont référencés





dans une source unique accessible à partir de n'importe quelle rubrique du portail

- l'extraction des documents et des données destinés à alimenter le portail à partir des différentes briques du système d'information de l'ADII
- la possibilité de disposer d'une base de documents unique pour alimenter les portails intranet et internet.

> Système de gestion des ressources Intégrée de l'administration des douanes (RIAD)

Ce système qui a automatisé la gestion des ressources, devient un outil de gestion et d'aide à la décision incontournable. Bien qu'il soit opérationnel depuis plus de 4 ans, Il continue de connaître d'importantes améliorations qui vont de pair avec les évolutions que connaît actuellement la gestion des ressources à l'ADII.

En 2009, le système RIAD a été renforcé par la prise en charge de différents aspects de gestion :

- le déploiement d'une nouvelle version de la gestion des dépenses budgétaires. Cette évolution s'est imposée pour l'accompagnement de l'introduction de l'engagement par fiche navette qui remplace l'emploi des DAE (Demande d'Autorisation d'Engagement)
- la mise en ligne de l'application de la gestion du parc automobile au niveau de la Direction Régionale de Casablanca
- la mise en exploitation de nouveaux modules de gestion des ressources humaines qui viennent renforcer la déconcentration, à savoir :

- l'application permettant la gestion des mutations intra régionales qui a permis une dématérialisation totale de la gestion des mutations du personnel au niveau des régions
- le référentiel des postes et emplois, alimenté par les responsables au niveau local et qui servira de base à l'évaluation des compétences de l'ADII.

En outre, le module Selfservice accessible sur le portail intranet s'est enrichi, en 2009, de nouvelles prestations dans l'objectif d'améliorer davantage la gestion de proximité au profit du personnel douanier. Il s'agit de :

- la prise en charge des absences pour maladie, dans le cadre du plan de continuité de service relatif à la pandémie de grippe AH1N1 ;
- la souscription aux affiliations ISAAF Mondial Assistance ;
- la gestion des demandes des états d'engagement.

>>> LA GESTION DES RESSOURCES

>> LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

> Le recrutement et le redéploiement du personnel

Recrutement

Pour faire face à la multiplication et à la diversification des missions qui lui sont dévolues, l'ADII a procédé au renforcement de son effectif par le recrutement, en 2009, de **130** cadres à haut potentiel. Ce recrutement s'inscrit dans le cadre d'une opération d'envergure qui vise le renforcement des métiers de contrôle et des filières de surveillance et qui a démarré en 2008 par le recrutement de **400** agents des brigades.

Redéploiement du personnel

Dans le cadre de l'opération de redéploiement organisée par l'ADII au profit des cadres du Ministère de l'Economie et des Finances, 8 cadres relevant d'autres directions du Ministère ont intégré la Douane en 2009.

> La Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences

Afin de maîtriser la gestion des effectifs et faciliter leur déploiement, un référentiel des postes et des emplois des services déconcentrés a été élaboré et mis en ligne sur le portail intranet. Ce référentiel vise, également, une évaluation uniforme des compétences du personnel douanier.

> La formation

Dans le cadre de ce projet, plusieurs outils ont été mis en place, notamment :

- un dictionnaire des compétences,
- un support d'évaluation, et
- un guide de l'évaluateur.

Parallèlement, des formations ont été dispensées au profit des formateurs régionaux afin de les doter des connaissances nécessaires leur permettant de vulgariser cette nouvelle démarche auprès des responsables régionaux. Ces derniers ont été chargés d'évaluer les compétences de leurs collaborateurs.

Les résultats de ces évaluations ont été saisis au niveau du système RIAD afin d'alimenter le Référentiel des Emplois et des Compétences (REC).

Mode réalisation	Nombre de JHF		Effectif des bénéficiaires		Nombre de participations		Taux d'accès	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Formation de Base	7.825	56.792	116	531	146	561	53 %	61 %
Formation Continue	23.969	21.376	2.952	2.228	7.175	8.783		
Total	31.794	78.168	3.068	2.759	7.321	9.344		

Evolution de l'effort de formation entre 2008 et 2009

Durant l'année 2009, l'ADII a réalisé 78.168 Jours/Homme/Formation (JHF) au profit de 2.759 douaniers totalisant 9.344 participations, soit une progression de 146 % pour le nombre de JHF, et de 27 % pour le nombre de participations par rapport à l'année précédente.

De même, le taux d'accès à la formation est passé de 53% en 2008 à 61% cette année.

L'évolution constatée est due principalement à la formation de base, dont l'activité était exceptionnelle en 2009 en raison de l'importance des recrutements effectués au cours de cette année. Cette activité est répartie entre la formation douanière de base assurée par le Centre de Formation Douanière (CFD) et la formation militaire organisée en collaboration avec l'Etat Major des Forces Armées Royales.



Pour la formation continue du personnel douanier, outre les modules de base habituellement dispensés, l'accent a été mis cette année, sur l'activité douanière et particulièrement sur :

- les méthodes de contrôle notamment le contrôle a posteriori
- la comptabilité douanière
- les métiers de surveillance
- la valeur en douane.

Par ailleurs et dans le cadre de la coopération avec les autres corps de l'Etat et les départements publics, l'ADII a réalisé des actions de formation au profit des cadres relevant d'organismes partenaires (Forces auxiliaires, Gendarmerie Royale, Sûreté Nationale, Office des Changes, Inspection Générale des Finances...).

En matière de coopération internationale dans le domaine de la formation, l'année 2009 a connu une consolidation des relations de coopération avec les douanes américaines. A ce titre trois principaux thèmes ont été traités :

- l'intégrité et de lutte contre la corruption
- le contrôle de Cargo et des documents au sein des aéroports
- la protection des frontières.

Concernant la coopération franco-marocaine, une action de formation portant sur le pilotage de la performance et le contrôle de gestion a été menée au profit des responsables.

> Le renforcement de la déconcentration

Création des Directions Régionales du Sud et d'Agadir

Dans le cadre du développement de la régionalisation et du renforcement de la déconcentration, deux Circonscriptions ont été érigées en Directions Régionales, Laâyoune et Agadir. Compte tenu de l'importance de l'activité de ces structures, elles ont été dotées, à l'instar des autres Directions Régionales, de services chargés des fonctions support :

- une structure régionale chargée de la gestion des ressources humaines, du matériel, de l'accueil, de l'orientation et du système d'information
- une structure régionale chargée de l'audit et de l'inspection
- une structure régionale chargée des enquêtes, du contrôle a posteriori et du contentieux.

Le Renforcement des structures déconcentrées

Les missions, diverses et évolutives, de l'ADII l'ont amené à adapter ses structures opérationnelles aux exigences de l'environnement dans lequel elle opère.

Ainsi, et considérant l'importance de l'activité des magasins et aires de dédouanement (MEAD), deux ordonnancements ont été créés en remplacement de l'Ordonnement de Casa-MEAD. Il s'agit de Casa-Est et de Casa-Ouest.

De même et pour une meilleure prise en charge de la filière de surveillance au niveau de la Direction Régionale du Nord-Ouest, la Subdivision de Tanger-port a été créée au sein de la Sous-Direction de Tanger-port. Elle coiffe les brigades opérant au niveau du port de Tanger-ville.

Par ailleurs et afin d'accompagner le développement du secteur touristique de la région de l'oriental, il a été procédé à la création de la brigade de la marina de Saïdia.

> L'action sociale

La dimension sociale constituant un des facteurs déterminants dans l'instauration d'un environnement de travail propice à la mobilisation et à la performance, des efforts sont fournis pour offrir au personnel douanier des prestations répondant à ses attentes.

Accords de partenariat

En 2009, hormis le renouvellement de quatre conventions dans les domaines du transport ferroviaire, du prêt complémentaire pour l'accès à la propriété, de l'assurance automobile et des loisirs, l'association des douanes marocaine a conclu une dizaine de nouvelles conventions notamment avec des clubs de sport ainsi qu'avec quelques résidences touristiques et ce, au profit du personnel douanier.

Centres de vacances

Dans le but d'augmenter la capacité d'accueil de ces centres et de diversifier l'offre de séjour dans les sites touristiques, l'année 2009 a connu le lancement des travaux de construction du centre d'estivage de Marrakech qui sera constitué de 80 logements. Dans le même cadre, les travaux d'aménagement et de rénovation du centre d'estivage de Saïdia ont été achevés.

Cessions gratuites

Conformément aux conventions conclues avec les différents organismes et départements partenaires (Entraide Nationale, Croissant Rouge Marocain, Ministère de l'Education Nationale, Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale et le Ministère de la Justice) et dans le cadre de son action citoyenne, l'ADII a cédé gratuitement, durant l'année 2009, des marchandises d'une valeur globale de **41,1** MDH contre **29,9** MDH en 2008, soit une augmentation de plus de **37%**.

Les autres donations directes, exceptionnelles et non conventionnelles, comme celles au profit des populations sinistrées suite aux inondations qu'ont connues certaines régions du Royaume, ont constitué en 2009, **6,8%** du total des cessions.

>> LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

> L'exécution budgétaire

Le budget d'investissement alloué à l'administration en 2009 était de **139,97** MDH contre **149** MDH en 2008. Cette baisse concerne plutôt les Crédits de Paiement (CP) qui sont passés de **88** MDH en 2008 à **81** MDH en 2009. Le taux d'engagement du budget d'investissement au niveau central a atteint **98,5%** pour les Crédits de Paiement et **69,7%** pour les Crédits d'Engagement (CE).

Le budget de fonctionnement alloué à la Douane en 2009 s'est élevé à **44,8** MDH contre **43,1** MDH en 2008. Le taux d'engagement des crédits au niveau central a atteint **98,5%**.

Désignation	CP en MDH	CE en MDH
Investissement 2009		
Crédits alloués	81,2	58,8
Crédits engagés	80,0	40,9
Taux d'engagement	98,5%	69,7%
Fonctionnement 2009		
Crédits alloués	44,9	
Crédits engagés	44,2	
Taux d'engagement	98,5 %	

Bilan de l'exécution des crédits

> La déconcentration budgétaire

En 2009, l'ADII a consolidé ses efforts en matière de déconcentration budgétaire. En effet, la part déconcentrée du budget d'investissement et de fonctionnement s'est stabilisée respectivement autour de **29%** du budget de fonctionnement global et de **34%** du budget d'investissement (hors informatisation).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Budget de fonctionnement	26%	24%	24%	29%	29%	29%
Budget d'investissement (hors informatisation)	25%	20%	29%	34%	34%	34%

Evolution du taux de déconcentration budgétaire

> L'optimisation des ressources et des outils de gestion

L'approche d'optimisation menée en 2009 a touché l'ensemble des ressources matérielles, notamment les fournitures de bureau, les consommations d'eau, d'électricité et de la téléphonie ainsi que celles relatives au fonctionnement du parc automobile.

Consommation des fournitures

Un plan de continuité a été adopté dans le cadre des efforts d'amélioration des économies réalisées. En effet, l'objectif de rationalisation a été atteint pour la sixième année consécutive, permettant une réduction de la consommation de fournitures de plus de **30 %** par rapport à l'année 2004.

Ratio stockage/consommations

Ce ratio a été amélioré en procédant à une répartition, au profit des services extérieurs, de l'excédent en stock accumulé, fruit des efforts de rationalisation, de déconcentration et d'utilisation des crédits disponibles.

L'objectif de stock minimum de **3 à 4** mois de consommation au lieu de **12** mois et plus a été atteint.

Eau et Electricité

L'effort d'optimisation a concerné :

- le renouvellement de l'éclairage du bâtiment abritant le siège de l'Administration Centrale à Rabat par l'utilisation

d'ampoules à LED. Il s'agit d'une technologie économique, écologique et durable

- la refonte du système de supervision des installations techniques du bâtiment abritant le siège de l'AC qui vise l'amélioration de la gestion automatique des différents équipements et par là la réduction de leur durée d'utilisation et de leur consommation en électricité.

Téléphonie

Grâce à une meilleure programmation des outils de la téléphonie au siège de l'ADII, une tendance à la baisse des consommations a été enregistrée.

Fonctionnement du parc automobile

L'année 2009 a connu une réduction de **11,4%** de la consommation de carburant par rapport à l'année précédente.

>> L'AUDIT ET L'INSPECTION

Telle qu'instaurée au sein de l'ADII, la fonction « Audit » accompagne de manière soutenue le système de gestion et de contrôle. Les structures d'audit s'emploient ainsi à :

- Identifier les dysfonctionnements existants en vue notamment d'une d'adaptation continue des métiers douaniers aux mutations de leur environnement
- Renforcer l'éthique et la moralisation au sein de l'ADII.

Au cours de l'exercice 2009, et conformément aux objectifs retenus en matière d'audit, plusieurs missions d'inspection, d'enquêtes et d'évaluations ont été menées auprès de différents services de l'ADII. Elles ont porté en particulier sur :

> L'appui et l'accompagnement du service pour l'optimisation du rendement fiscal

Cette action s'est traduite par des interventions se rapportant à 4 domaines essentiels :

- les mesures entreprises pour la résorption des différents passifs
- l'amélioration de la gestion du contentieux
- L'évaluation du contrôle de la valeur
- L'évaluation des mesures entreprises par le service pour le suivi et l'amélioration du recouvrement des créances.

> Le contrôle de régularité et de conformité

A ce titre, les structures d'audit se sont penchées sur la sécurisation des deniers publics à travers le contrôle de la régularité et de la conformité de la perception des recettes fiscales.

Les missions menées dans ce cadre ont porté sur la régularité des opérations de dédouanement de certaines marchandises.

Ces interventions qui ont mobilisé la structure centrale chargée de l'audit et de l'inspection et les services régionaux d'audit et d'inspection SRAI ont eu un effet sur le plan fiscal mais aussi en terme de redressement des valeurs déclarées.

Sur le plan du contentieux, ces interventions ont permis de relever des incohérences au niveau de la gestion des dossiers et de redresser, par là, des défaillances procédurales.



> L'amélioration des performances du contrôle douanier

L'intervention du pôle audit s'est traduite, à ce niveau, par la mise à niveau des métiers de surveillance et l'accompagnement des nouvelles missions prises en charge par l'administration.

Accompagnement des métiers de surveillance

Les missions d'audit menées ont porté sur l'évaluation des conditions de sécurisation du matériel mis à la disposition des filières de surveillance. Elles se sont penchées sur l'audit de l'activité des unités de surveillance relevant de certaines circonscriptions.

Le but en était d'évaluer l'activité de l'ensemble des brigades, d'apprécier leur organisation et rendement et de suggérer des améliorations pour leur mise à niveau.

Vérification de l'application de la procédure relative à la contrefaçon

Une première mission conjointe Division de l'Audit et de l'Inspection/ Direction de la Prévention et du Contrôle a été réalisée au niveau de la Direction Régionale de Casa-Port. Les autres Directions Régionales seront touchées durant l'année 2010.

Ces missions ont donné lieu à d'importantes actions dont notamment l'élaboration d'un guide traçant au service la procédure à suivre, en matière de sécurisation du matériel en possession des filières de surveillance.

> L'amélioration des capacités de gestion interne :

Dans le cadre de la gestion et de la rationalisation des ressources, plusieurs missions portant sur l'évaluation de la charge de travail au niveau des archives et magasins des bureaux douaniers, ont été réalisées durant l'exercice 2009. Toutes les structures régionales ont été touchées par ces interventions commandées par la structure centrale compétente.

L'objectif recherché était d'améliorer la gestion des magasins de stockage des marchandises saisies ou considérées abandonnées en douane, compte tenu de la charge réelle du travail de ces structures.

Cette mission qui a donné lieu à la dotation de ces structures de ressources supplémentaires. n'a pas été sans effet sur l'amélioration de la gestion des archives et des magasins audités.

> Le renforcement de l'éthique et amélioration de la qualité des prestations de l'administration

Elaboration des manuels de procédures

S'agissant d'un chantier permanent, les travaux se poursuivent. Deux procédures importantes ont fait l'objet d'actualisation, à savoir la procédure de gestion des Registres de Commerce sur le système BADR et celle relative à la mise à jour de la Réglementation des Douanes et Impôts Indirects.

Suivi de l'activité des SRAI

21 synthèses des rapports des SRAI ont été élaborées et diffusées. Conformément au plan national d'audit pour l'année 2009, les missions des SRAI ont porté entre autres sur :

- le contrôle de régularité et de conformité
- la charge de travail des services opérationnels
- la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane
- l'authentification des certificats de dédouanement
- le suivi et contrôle du système de vidéosurveillance
- le suivi de l'apurement des acquits-à-caution de transit
- la conduite des agents
- le traitement des réclamations des usagers
- la vérification de la régularité de la fiscalité appliquée aux importations des graines de tournesol
- l'accompagnement de la mise en place du système BADR
- l'audit de la procédure d'avitaillement du secteur de la pêche en carburant détaxé
- l'exécution du service
- les arrêtés de caisse
- la gestion et la surveillance des comptes d'entrepôts pétroliers



Durant l'année 2009, les différentes missions des SRAI ont touché de nouveaux thèmes et aussi de nouvelles structures :

- accompagnement de la mise en place du système BADR
- sécurisation des lieux de travail (vidéosurveillance)
- authentification des certificats de dédouanement.

Accompagnement et moralisation de l'activité des transitaires :

Dans le cadre de l'accompagnement des transitaires, le pôle audit a mené également des missions de contrôle de l'activité de des derniers et ce en réponse à des demandes formulées par des structures centrales.

Conduite des agents :

19 missions d'enquêtes et d'inspection portant sur la conduite et l'exécution de service on été menées par la DAI durant l'année 2009.

>> LA GESTION STRATÉGIQUE ET LA CONTRACTUALISATION

> Formalisation de la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015

L'ADII est consciente que la maîtrise des changements de l'environnement dans lequel elle opère, passe principalement par sa capacité à formaliser une véritable stratégie d'intervention et d'évolution à moyen terme et à mobiliser tous les acteurs internes autour d'une vision et d'objectifs communs. Ce sont des préalables qui nécessitent pour leur mise en œuvre, sur un plan opérationnel, une démarche tout autant maîtrisée et des outils de contrôle appropriés.

Le chantier de mise en place d'un système de pilotage a démarré depuis quelques années déjà, seulement et tenant compte des évolutions actuelles qui ont eu un impact sur les missions de l'ADII, il a été jugé judicieux d'assoir ce système sur des bases plus solides.

En effet, le rôle économique de cette administration se voit renforcé, les exigences en matière de contribution à l'amélioration de l'environnement des affaires, de facilitation du commerce, de contrôle et de sécurisation de la chaîne logistiques deviennent pressantes, nécessitant ainsi un niveau élevé de gouvernance et des outils de gestion adéquats.

Dans cette optique, l'ADII a mis l'accent en 2009 sur l'amélioration de son pilotage en conduisant d'importantes actions :

- l'analyse stratégique de chacun des Domaines d'Activité Stratégiques qui traduisent ses principales missions. Ce travail a été mené par les membres du comité de pilotage
- l'élaboration des termes de références pour l'externalisation d'un projet d'envergure de stratégie à l'horizon 2015. Outre la formalisation de sa feuille de route, ce projet abordera, le déploiement des objectifs qui en découleront, les outils de contrôle de leur mise en œuvre et la conduite du changement. Vu son périmètre, l'on s'attend à ce que ce projet génère de grands changements au niveau interne notamment en ce qui concerne l'intégration de l'ensemble des activités stratégiques.

> La contractualisation

La contractualisation, qui fait partie intégrante du système de pilotage, a été instaurée dans le but d'accélérer le niveau d'aboutissement des objectifs fixés et de responsabiliser davantage les structures quant à l'atteinte des résultats qui leur sont associés. Cette démarche a connu d'importantes évolutions ces dernières années. En 2009, elle a enregistré les évolutions suivantes :

- l'actualisation des indicateurs du tableau de bord de suivi des Contrats Objectifs Moyens (COM) et la mise en place d'un mécanisme de remontée des informations se rapportant aux services opérationnels pour alimenter le tableau de bord global de l'administration
- la généralisation de la contractualisation aux circonscriptions douanières. En effet, la déclinaison des objectifs au niveau des circonscriptions et l'implication de ces dernières dans la gestion des objectifs, a permis de renforcer le dispositif de pilotage. La contractualisation s'est limitée, dans une première étape, aux Directions seulement
- l'introduction de la contractualisation tripartite. Cette première expérience qui a été appliquée au domaine du contentieux, a permis d'initier une nouvelle forme de contractualisation qui vise le renforcement du niveau d'harmonisation entre les actions des services centraux et extérieurs en les mobilisant autour d'objectifs et d'indicateurs communs
- l'année 2009 a connu, aussi, le renforcement des outils de pilotage.

***73 indicateurs documentés
10 tableaux de bord conçus***

- Une action de benchmarking a été conduite, également. Dans ce cadre une mission a été effectuée par les responsables chargés de la programmation aux douanes françaises pour s'enquérir de leur pratique dans ce domaine. Cette mission a permis d'approfondir les outils de contrôle de gestion.

>> LE MANAGEMENT PAR PROJETS

Constituant une option stratégique pour l'ADII, la mise en place d'une organisation spécifique pour gérer les projets transversaux vise à accélérer l'atteinte des résultats assignés à certains dossiers inscrits parmi les priorités de l'administration et présentant certaines difficultés. Le recours à ce mode de gestion a permis l'instauration d'un cadre de travail approprié :

- évaluation précise des ressources requises
- reporting, suivi et évaluation a posteriori des plans d'actions et des recommandations
- implication de l'ensemble des parties concernées.

L'approche projet, qui a démarré en 2009, a concerné les domaines suivants :

- le pilotage de la performance du Grand Casablanca
- la gestion du contentieux
- la gestion du recouvrement
- la programmation budgétaire.

Des outils ont été mis à la disposition des chefs de projets pour harmoniser la démarche :

- une charte de projets
- un guide de gestion de projets.



LA DOUANE MAROCAINE : UNE INSTITUTION EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT



LA DOUANE CONSOLIDE SES PARTENARIATS

De par la nature des missions qui lui sont dévolues, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects est appelée à interagir avec un environnement complexe évoluant en présence de défis et de préoccupations qui rejoignent les siennes. Aussi, inscrit-elle son action au quotidien dans une relation étroite de partenariat actif avec les différentes composantes de cet environnement dans un objectif commun de performance.

>>> LA DOUANE, PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE

Le partenariat avec l'entreprise tel que le conçoit l'ADII se veut un cadre propice pour cerner les difficultés auxquelles les opérateurs économiques sont confrontés dans leurs activités, et mettre en place des dispositions novatrices dans le cadre de la facilitation et de la simplification des procédures douanières pour soutenir le développement des entreprises et préserver, voire renforcer leur niveau de compétitivité.

Dans un contexte mondial de concurrence accrue, l'administration des douanes ne ménage aucun effort pour apporter son appui au tissu productif national et aux entreprises étrangères implantées ou désirant s'implanter au Maroc.

>> LA MISE EN PLACE DE MESURES EXCEPTIONNELLES : UNE VOLONTÉ DE SOUTENIR L'ENTREPRISE NATIONALE EN CONTEXTE DE CRISE

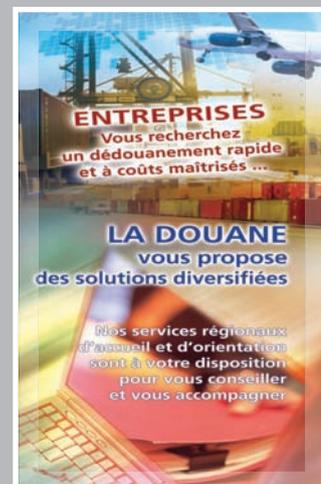
Dans le cadre du plan de soutien et d'accompagnement de certains secteurs d'activité touchés par la crise économique

internationale, une batterie de mesures anticipatives a été prévue et mise en œuvre par le Gouvernement en partenariat avec le secteur privé et les acteurs concernés, dans le dessein de protéger l'économie nationale des éventuels impacts de la conjoncture économique mondiale.

Ces mesures, qui sont de nature à permettre aux entreprises marocaines impactées et aux entités industrielles les plus vulnérables aux effets de la crise économique mondiale d'y faire face, ont concerné, entre autres, les secteurs exportateurs qui ont accusé un recul notable de leur activité, du fait de la baisse de la demande de leurs marchés traditionnels.

Dans cette perspective, une convention a été signée par le Gouvernement avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc au profit des secteurs du textile, du cuir et des équipements automobiles. Les dispositions arrêtées dans ce cadre portent sur trois volets essentiels à savoir le social, le financier et le commercial. Parmi les mesures d'ordre commercial, certaines entrent dans le cadre des attributions de la Douane. Elles consistent en l'octroi d'avantages aux entités ayant subi des annulations de commandes et ce, sur une période de six mois renouvelables débutant à compter du 1^{er} janvier 2009. Il s'agit plus précisément des facilités suivantes :

- la prorogation du délai de séjour des marchandises placées sous les régimes de l'Admission Temporaire ou de l'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) souscrits par les unités exportatrices ainsi que l'exportation des produits



obtenus ou des matières premières et emballages, hors délai, sans préjudice des suites contentieuses

- la mise à la consommation d'une proportion de 15 % des produits compensateurs obtenus sous ATPA sur la base de l'espèce des marchandises admises initialement et en fonction des quotités des droits et taxes en vigueur au jour de l'enregistrement de la déclaration en détail établie pour la mise à la consommation.

Cette dérogation fait ainsi bénéficier l'entreprise d'un droit de douane avantageux par rapport aux taux en vigueur le jour de l'importation (compte tenu de la baisse tendancielle des quotités) et la dispense de l'acquittement des intérêts de retard et des pénalités.

Pour la mise en œuvre de ces dispositions, un cadre de concertation a été mis en place pour arrêter d'un commun accord, avec les professionnels concernés (AMITH, AMICA,...), les modalités pratiques d'octroi des avantages retenus, dans les meilleures conditions de célérité et d'efficacité, et la diffusion de l'information auprès de leurs membres.

>>> LA DOUANE, PARTENAIRE DES ACTEURS PUBLICS

Certaines des missions confiées à la Douane sont parallèlement assurées par d'autres corps et départements de l'Etat. Aussi, la coordination et la collaboration étroites et régulières entre les différents intervenants sont-elles privilégiées pour atteindre les objectifs communs et optimiser l'intervention de chacune des parties.

Cette année, la coopération entre l'ADII et les autres corps de l'Etat a notamment porté sur :

>> LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS

De par leur présence aux postes frontières du Royaume, les services douaniers se doivent de faire front à la circulation illégale des stupéfiants et des produits psychotropes. Dans ce domaine, l'ADII ne fait pas cavalier seul, elle agit en étroite concertation avec les forces de sécurité sur place. Elle veille particulièrement à coordonner son action avec la Division Anti Drogue (Ministère de l'Intérieur), la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale et la Marine Royale. Grâce à une parfaite synergie des efforts des différents services concernés, cette année a connu des réalisations importantes de saisies de stupéfiants sous leurs diverses formes.

>> LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE DES CIGARETTES

La coordination de l'action et la fédération des efforts des différents intervenants en matière de lutte contre la contrebande des cigarettes ont permis d'atteindre, cette année encore, des résultats satisfaisants, projetant ainsi l'action de la Commission Nationale de Lutte contre ce phénomène dans des perspectives ambitieuses. En atteste, la part de la contrebande dans le marché global des cigarettes ramenée de 25 à 9,6 %, indice révélateur du niveau d'aboutissement des objectifs initialement tracés dans le plan d'action de ladite Commission présidée par l'Administration des Douanes.





>> LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Dans le cadre de la mobilisation internationale en matière de lutte contre la criminalité financière organisée, le Gouvernement marocain a procédé, début 2009, à la création de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF) qui a la charge de collecter, de traiter et de diffuser des renseignements financiers ainsi que d'assurer la coordination des moyens d'action des services d'enquête et d'investigation des administrations, établissements publics et autres personnes morales de droit public.

Désignée en mars 2009 en tant que membre au sein de cette instance, l'Administration des Douanes a participé en cette qualité aux diverses réunions tenues pour examiner l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'UTRF.

Compte tenu de son implication dans la lutte contre le fléau du blanchiment de capitaux, l'administration est appelée à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application des nouvelles dispositions en la matière, à travers la mise en place d'un dispositif de vigilance pour détecter les opérations soupçonnées véhiculer les cas de blanchiment d'argent.

>> LA SÉCURISATION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Durant l'année 2009, l'Administration des Douanes a marqué sa présence au sein du Comité National de l'Aviation Civile

et ce, à travers sa participation active aux réunions d'échange et de concertation visant le renforcement des capacités d'inspection et de filtrage, la recherche des synergies entre les différents intervenants pour une sécurisation optimale des plateformes aéroportuaires ainsi que la préparation des exercices de sûreté et le suivi des audits de sûreté des aéroports nationaux.

La Douane marocaine a, en outre, contribué à la préparation du projet de procédure d'exploitation normalisée relative au transport autorisé des armes à feu en cabine et en soute et à la définition des responsabilités et des mesures à prendre pour le traitement des armes à l'arrivée et au départ des aéroports du Royaume.

Par ailleurs, l'ADII a pris part à divers séminaires dans l'objectif de maîtriser davantage la mise en œuvre des conventions internationales afférentes aux aspects sécuritaires (la Convention sur les Armes Chimiques (CAC), l'Initiative de Sécurité en matière de Prolifération (PSI), le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Initiative Globale de Lutte contre le Terrorisme Nucléaire (GICNT), la Résolution 1540 sur les Armes de Destruction Massive et la coordination en matière de Contrôle Stratégique des Exportations ...).

Ces rencontres ont constitué autant d'occasions pour la Douane marocaine d'échanger avec les autres intervenants et de s'enquérir de leurs expériences réussies.

LA DOUANE RENFORCE SA PRÉSENCE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

La Douane marocaine a réalisé au cours des dernières années de grandes avancées dans les domaines de la facilitation et la sécurisation du passage en douane des marchandises, champs d'action revêtant un intérêt particulier pour les intervenants du commerce mondial. Avancées qui lui ont valu la reconnaissance et la confiance de ses pairs et des instances internationales.

Convaincue du rôle central des actions de coopération dans l'adaptation continue de l'intervention douanière aux impératifs de l'économie mondiale, l'ADII veille à entretenir ses relations de partenariat avec les administrations douanières étrangères en assurant une présence active lors des rencontres importantes organisées à l'échelle internationale et ce, dans un but commun de mutualisation des expériences et de développement des économies.

>>> LA DOUANE, UNE PARTICIPATION ACTIVE AU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ADMINISTRATIONS DOUANIÈRES CONDUIT PAR L'OMD

En 2009, deux cadres de l'ADII ont été accrédités par l'OMD en tant qu'experts conseillers en modernisation des administrations douanières portant ainsi à quatre le nombre d'experts marocains accrédités par cette organisation.

Outre la gestion stratégique, ces experts interviennent dans les domaines de la formation et de la valeur en douane au profit des douanes de la région MENA. Ils contribuent activement au renforcement des actions régionales de formation et sont en mesure d'apporter conseil et soutien de qualité au programme Columbus mené par l'OMD.

Préalablement à leur désignation, ces cadres ont participé à des ateliers rigoureux d'accréditation afin d'évaluer leurs



L'Administration des Douanes du Maroc s'est lancée résolument vers une modernisation de ses structures et de son fonctionnement en sécurisant les perceptions fiscales, en facilitant les échanges tout en assurant la sécurité et la fiabilité de la chaîne logistique [...]

La contribution du Maroc aux travaux de la communauté douanière internationale est de grande qualité. Outre le fait qu'il assure la vice-présidence de la région « MENA » de l'OMD, sa capacité et son engagement à mener une modernisation douanière d'envergure servent d'exemple à bon nombre de pays en les incitant au dynamisme et à l'audace.

Cette volonté de la douane marocaine de s'inscrire fermement dans une démarche novatrice traduit son engagement dans la mise au point d'une nouvelle orientation stratégique pour faire face aux défis de ce 21ème siècle.

Kunio Mikuriya

Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes

compétences, leurs connaissances et leurs qualités à pouvoir assurer un véritable transfert de compétences.

L'accréditation de ces cadres, par la Direction de renforcement des capacités de l'OMD, s'inscrit dans le cadre de l'objectif de la régionalisation de l'assistance fournie aux administrations douanières et de celui de l'accélération et de l'amélioration du programme de renforcement des capacités.

Que ce soit dans le domaine de la valeur, de la formation ou du conseil en gestion stratégique, ce vivier d'experts a assuré plusieurs interventions au niveau de différents pays de la région MENA et animé des séminaires sur des questions techniques pointues.

L'un de ces experts a été chargé d'encadrer le Groupe de Travail Régional (GTR) constitué du Cameroun, du Congo Brazzaville, du Congo Kinshasa, de la Côte d'Ivoire, du Tchad et du Gabon, pour la mise en place de techniques de gestion stratégique.





Mohamed GHAZALI, expert conseiller en modernisation des administrations douanières auprès de l'OMD et Chef de la Division du Budget et des Equipements au sein de l'ADII, livre son point de vue par rapport à cette expérience.

Mes interventions en 2009 ont consisté en l'accompagnement des administrations douanières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre Afrique, dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans stratégiques visant la modernisation de leurs organisations et le renforcement de leurs capacités.

J'ai été chargé dans le cadre du même programme de superviser le travail du GTR ou Groupe de Travail Régional regroupant six pays d'Afrique, le Cameroun, le Congo Brazavil, le Congo Kinchassa, la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Gabon. Ce groupe tient ses réunions une fois par trimestre et ses actions sont validées

par les Directeurs Généraux des administrations concernées.

Depuis mon accréditation, j'ai assuré trois interventions, au Niger, au Cameroun et la dernière dans le cadre du GTR. Au courant de l'année 2010, il est prévu de suivre et d'accompagner les deux administrations dont le plan stratégique a été, antérieurement, mis en place à savoir le NIGER et le Cameroun.

Il faut dire que les interventions assurées dans le cadre du programme de renforcement des capacités des administrations douanières sont d'une richesse incomparable. Travailler avec d'autres douanes permet de mieux appréhender les difficultés, pas forcément les mêmes que celles de son administration. Les contextes étant, en effet, différents. Cela permet, aussi, de tester ses connaissances et son expertise dans d'autres environnements de travail. Cette expérience est aussi l'occasion, par excellence, de promouvoir les avancées réalisées par l'ADII, somme toutes très appréciées.



Hakima AZIZI, experte accréditée auprès de l'OMD et formateur permanent au Centre de Formation Douanière de l'ADII s'exprime sur cette expérience.

La participation au programme de renforcement des capacités représente pour moi une opportunité de transmettre mon expérience croisée dans le domaine de la formation et de la valeur en douane ainsi que mon expertise technique acquise notamment dans le cadre des travaux des instances de gestion internationale de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur l'évaluation en douane.

Le suivi des thématiques actuelles liées à la formation sur la valeur et la veille au niveau du comité technique m'ont permis de capitaliser un savoir faire et une grande aisance dans les domaines objet de mon champ d'action.

Par ailleurs, les interventions au niveau de différents

pays m'ont également permis d'acquérir une meilleure connaissance des techniques de formation de l'OMD dans les domaines de la valeur et de la formation de formateurs.

A travers les discussions très ouvertes et très instructives que j'ai eues avec des responsables douaniers étrangers au cours des formations et séminaires que j'ai assurés, j'ai pu identifier quelques problèmes et difficultés que rencontrent ces administrations dans l'application de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Pour les administrations partenaires, les formations dispensées visent, essentiellement, à assurer une bonne connaissance et application des dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane en tenant compte des contraintes des membres en termes de développement.

Au vu des rapports d'évaluation et des témoignages des participants, je peux considérer que cet objectif est parfaitement atteint.

>>> LA DOUANE, UNE PRÉSENCE DYNAMIQUE AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES

En 2009, le Maroc, représenté par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, a été réélu Vice Président du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et représentant régional de la région d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient.

Le mandat du Maroc au sein du comité de l'OMD a également été prolongé d'une année, conférant au Directeur Général de l'ADII la présidence de ce comité jusqu'à juin 2010.

Ces réélections constituent une marque de confiance à l'égard de la Douane marocaine du fait du rôle dynamique que le Maroc a joué durant son dernier mandat au sein de l'OMD et de la région d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient.

De par sa présence au sein des différents groupes de travail de l'OMD, l'ADII mène diverses actions dans le sens de la déclinaison, au niveau de la région MENA, du plan stratégique de l'OMD.

Le renforcement des capacités des administrations douanières de la région à travers l'application des plans de formation annuels et des programmes issus du Bureau Régional de Renforcement des Capacités et de la Direction du Renforcement des Capacités de l'OMD constituent également l'une des préoccupations majeures de cette administration en tant que représentant de la région d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient.

Par ailleurs et avec la vice présidence du Conseil de l'OMD, l'ADII se voit attribuer le rôle de promoteur de la mise en œuvre des instruments de l'OMD notamment la Convention de Kyoto Révisée, le cadre de normes SAFE et

la vision stratégique sur les douanes du 21^{ème} siècle.

A ce titre, l'ADII a pris part à diverses réunions et conférences de l'Organisation Mondiale des Douanes. Elle a par ailleurs, organisé au Maroc la Conférence de l'OMD sur les Technologies de l'Information.

>> CONFÉRENCE DE L'OMD SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Maroc a été désigné pays hôte de la 8^{ème} édition de la « Conférence et Exposition OMD sur les technologies de l'information ». Cette manifestation de portée internationale s'est tenue, du **22** au **24** avril 2009 à Marrakech, sous le thème : « Guichet unique : des avantages pour les opérateurs économiques ».

Des experts douaniers et du monde de l'entreprise se sont réunis sur invitation du Secrétaire Général de l'OMD et du Directeur Général de l'ADII pour débattre du rôle des technologies de l'information pour la sécurité de la chaîne logistique internationale et la facilitation du commerce.

Ce rendez-vous fut également l'occasion d'explorer les possibilités de coopération entre les intervenants aux frontières, dont notamment les administrations douanières.

Près de **600** représentants originaires de **121** pays participants ont exprimé leur satisfaction quant à l'organisation et au déroulement de la manifestation.

>> RÉUNIONS RÉGIONALES DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES MEMBRES DE L'OMD

Sous la présidence du Maroc, en sa qualité de Vice Président et Représentant Régional de l'Organisation Mondiale des



Douanes (OMD), les Directeurs Généraux des douanes des pays de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient ont tenu leur 29^{ème} réunion au Caire, au siège de la Ligue des Etats Arabes, les 1^{er} et 2 février 2009. Cette réunion a été précédée par la réunion annuelle des Directeurs Généraux des douanes des pays arabes tenue le 31 janvier 2009.

Ce premier rendez-vous a constitué l'occasion pour l'ADII de proposer la conduite d'un projet de convention multilatérale d'assistance administrative mutuelle pour lutter contre la fraude notamment en matière de déclaration de l'origine, de la valeur, de l'espèce des marchandises d'une part ; et la mise en place d'un mécanisme parallèle pour l'échange d'informations concernant l'authentification de l'origine des marchandises échangées entre les pays arabes dans le cadre de la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux interarabes, d'autre part.

La deuxième réunion, rassemblant les Directeurs Généraux des douanes des pays de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient, présidée par le Directeur Général de l'ADII, a permis d'engager des échanges fructueux sur des questions douanières d'intérêt commun notamment, le cadre de normes de l'OMD, l'impact de la crise financière mondiale sur l'action douanière ainsi que le programme de renforcement des capacités.

>> TRAVAUX DES 113^{ÈME} / 114^{ÈME} SESSIONS DU CONSEIL DE L'OMD

L'ADII a participé aux travaux de la 113^{ème} et de la 114^{ème} sessions du Conseil de l'OMD et de sa commission de politique générale tenues à Bruxelles du 22 au 27 juin 2009. En sa qualité de Vice Président du Conseil de l'OMD et représentant régional de la région d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient, le Maroc a présidé la réunion régionale de coordination.

Cet événement était l'occasion d'examiner différentes questions découlant de préoccupations communes aux pays membres de l'OMD notamment, la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, le renforcement des capacités des administrations douanières, les négociations en cours au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce et leur relation avec les instruments mis en place par l'OMD.

>>> LA DOUANE, UN PARTENAIRE DES DOUANES ÉTRANGÈRES

L'administration des douanes s'est attachée, durant cette année, à consolider les actions de coopération avec ses homologues. La finalité recherchée étant la mise en place de mécanismes de facilitation du commerce international, le rapprochement des législations douanières entre le Maroc et ses partenaires notamment l'Union Européenne, la simplification des procédures et la gestion coordonnée de la lutte contre la contrefaçon et la piraterie ainsi que la gestion intégrée aux frontières.

>> LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE : PIERRE ANGULAIRE DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DOUANIÈRES PRÉVUES PAR LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Dans le cadre de l'accord d'association Maroc-Union Européenne, l'ADII assure le suivi des aspects douaniers relatifs au plan d'action Maroc-UE issu de la Politique Européenne de Voisinage ; des actions qui couvrent notamment la simplification des procédures et la lutte contre la contrefaçon et la piraterie ainsi que la lutte contre la circulation des biens à double usage.

Les modalités opérationnelles nécessaires à la réalisation des actions qui incombent à l'ADII, figurant dans le document conjoint Maroc-Union Européenne, ont également fait l'objet de diverses rencontres interministérielles auxquelles l'ADII a pris part dans le cadre du statut avancé.

> La conférence finale du programme Euromed-Marché

L'ADII a participé activement à la conférence finale du programme Euromed-Marché organisée par la Commission Européenne les 28 et 29 avril 2009 à Barcelone. Parmi les principales recommandations issues des travaux de cette conférence, l'achèvement du document faisant le point et l'analyse comparative de l'arsenal juridique mis en œuvre par les 10 pays partenaires de l'Union Européenne dans les six domaines prioritaires retenus dans le cadre des mécanismes d'accès aux marchés. Il s'agit notamment des domaines de la coopération douanière et de la lutte contre la contrefaçon.

> Le comité de coopération douanière

L'ADII a marqué sa présence lors de la 6^{ème} session du comité de coopération douanière organisée le 13 mai 2009 à Bruxelles. Parmi les points importants traités dans le cadre de cette rencontre, l'on citera celui relatif à l'évolution du projet marocain de la nomenclature combinée.

> La 9^{ème} réunion du comité de l'Union douanière arabe

La Douane a pris part aux travaux de la 9^{ème} réunion du comité de l'Union douanière arabe tenue au Caire les 22 et 23 avril 2009. L'objectif visé était l'harmonisation de la législation douanière, des procédures ainsi que des dispositions tarifaires entre l'ensemble des pays membres de cette union douanière.

> Le groupe de travail maghrébin chargé de l'élaboration du projet de la zone de libre échange maghrébine

La volonté affichée des pays du grand Maghreb pour la création d'une zone commune de libre échange a conduit l'administration des douanes marocaine à participer de manière active aux travaux du groupe maghrébin chargé de l'élaboration du projet de la zone de libre échange maghrébine, réuni à Rabat du 29 juin au 1^{er} juillet 2009.

>>> LA COOPÉRATION BILATÉRALE : UN ÉCHANGE CONTINU ET FRUCTUEUX D'INFORMATIONS ET D'EXPÉRIENCES ENTRE L'ADII ET LES DOUANES DES PAYS PARTENAIRES

>> LA XVIÈME CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES DES PAYS PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT FRANCOPHONES

L'ADII, représentée par son Directeur Général, a participé à la XVI^{ème} conférence des Directeurs Généraux des douanes des pays partiellement ou totalement francophones organisée les 29 et 30 juin à Paris sous le signe de «l'efficacité douanière : comment la mesurer et l'améliorer ?».

Au cours de cette réunion, le Directeur Général de l'ADII a présenté l'expérience des douanes marocaines en matière de pilotage stratégique. Il importe de signaler à ce niveau, qu'au vu des mutations que connaît le commerce international et les contraintes qu'il impose aux administrations douanières dans la gestion des flux ininterrompus des marchandises, l'ADII a placé parmi ses priorités l'amélioration de sa gestion stratégique pour faire face aux défis auxquels elle devra faire face.

>> LA COMMISSION MIXTE MAROCO-ESPAGNOLE

La question de la mise en œuvre des actions de coopération, notamment en matière de lutte contre la fraude commerciale, la contrebande et la contrefaçon, était à l'ordre du jour de la réunion tenue, le 05 mai 2009 à Madrid, par la commission mixte maroco-espagnole instituée par l'accord d'assistance administrative mutuelle signé entre les administrations douanières des deux pays.

Outre les cadres de partenariat évoqués plus haut, la Douane marocaine a contribué activement à la dynamisation et au suivi de la coopération commerciale avec des pays arabes dont, notamment l'Egypte, la Tunisie et la Libye.



LA DOUANE À L'ÉCOUTE DE SES PUBLICS ET PARTENAIRES

S'inscrivant dans une démarche volontariste, l'ADII a initié, depuis les années 90, un ensemble d'actions visant à permettre à ses différents publics l'accès libre à ses textes législatifs et réglementaires, à rendre compte de ses pratiques et activités, à prendre en charge les requêtes de ses usagers et à se concerter avec ses partenaires pour une meilleure réponse à leurs préoccupations.

Cette culture de la transparence, à laquelle adhère l'ensemble du corps douanier, a permis à la Douane d'entretenir des relations de qualité tant avec les médias qu'avec ses usagers (particuliers et entreprises).

>>> RELATION AVEC LES MÉDIAS : UNE CONCEPTION BASÉE SUR LA CONFIANCE PARTAGÉE

Passerelle fondamentale entre la Douane et la sphère publique, la presse a été érigée en véritable partenaire auquel une attention particulière est accordée et ce, par une communication régulière d'informations susceptibles d'intéresser le public et une réponse aux sollicitations les plus variées des journalistes.

A la lecture des résultats synthétisés dans le bilan ci-après, il apparaît clairement que le regard porté par les médias sur les actions menées cette année par la Douane est largement positif.

>> UNE PRÉSENCE PERMANENTE SUR LES SUPPORTS DE PRESSE

1084 articles publiés dont :

- 572 écrits en langue arabe et 512 écrits en langue française
- 161 parus à la Une de la presse écrite

>> DES ACTIONS ET RÉALISATIONS FAVORABLEMENT PERÇUES

- 102 articles favorables, représentant près de 10% des articles publiés en 2009 et
- 861 neutres.

>> UN INTÉRÊT PARTICULIER DE LA PRESSE ÉCRITE POUR LES MÉTIERS DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE

47% des articles publiés se sont intéressés à la thématique de la lutte contre la fraude et les divers trafics illicites

>> LA CAMPAGNE D'ACCUEIL DES MRE RETIENT L'ATTENTION DE LA PRESSE EN PÉRIODE ESTIVALE

27% des sollicitations des médias sur la thématique de la campagne MRE (préparatifs et dispositifs douaniers mis en place pour l'accueil de nos compatriotes durant la période



estivale), soit :

16 demandes satisfaites pour un total de

17 sollicitations réparties entre :

- **10** chaînes radiophoniques
- **05** chaînes télévisées et
- **02** organes de la presse écrite

>> LES QUOTIDIENS EN TÊTE D’AFFICHE DES ORGANES DE PRESSE ÉCRITE TRAITANT DE LA DOUANE

11 quotidiens nationaux en tête des journaux et autres publications écrites traitant de thématiques douanières

946 articles parus dans des quotidiens (**87,26 %**) dont :

- **150** publiés par « Assabah »
- **119** par « Le Matin du Sahara et du Maghreb »
- **104** par « L’Economiste »
- **92** par « Al Ahdad Al Maghribia »

>> SOLLICITATIONS DE LA PRESSE

- **40** demandes d’information et d’entretien adressées par la presse écrite
- **45** demandes d’interview et de participation à des émissions formulées par la presse radiophonique
- **11** sollicitations de chaînes télévisées nationales et étrangères
- **68 %** des sollicitations satisfaites

>> ZOOM SUR LES THÉMATIQUES TRAITÉES PAR TYPE DE MÉDIAS

Presse écrite	Presse radiophonique	Presse audiovisuelle
Saisies : 29 % Actions de lutte contre la fraude : 19 % Fiscalité indirecte : 15 % Réglementation et procédures douanières : 8 % Activités douanières : 7 % Ressources Humaines : 7 % Commerce Extérieur : 3 % Image de la douane : 2 % Autres thèmes : 4 %	MRE : 21 % Recettes douanières : 16 % BADR : 12 % 8 ^{ème} édition de la conférence exposition de l’OMD sur les technologies de l’information : 12 % Journée internationale des douanes : 5 % Catégorisation des entreprises : 5 % Contrebande et contrefaçon : 5 % Commerce Extérieur : 5 % Grippe porcine : 4 % Réélection du Maroc à la vice-présidence du conseil de l’OMD : 2 % Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants : 2 %	MRE : 39 % Commerce Extérieur : 17 % Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants : 17 % BADR : 12 % Journée internationale des douanes : 5 % 8 ^{ème} édition de la conférence exposition de l’OMD sur les technologies de l’information : 5 % Economie informelle : 5 %

>> ILS ONT DIT DE LA DOUANE

« Je tiens à féliciter l'Administration des Douanes et Impôts Indirects pour l'audace et la persévérance dont elle a fait preuve en menant à terme et avec brio le projet de dématérialisation des transactions douanières prenant en charge près de 3500 déclarants et 1500 agents douaniers »

Extrait du discours du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies lors de la Conférence et Exposition OMD 2009 sur les TI, tenue à Marrakech du 24 au 26 avril.

« Il s'agit d'une administration moderne et efficiente qui accorde une place de choix à l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ses systèmes de fonctionnement et de gestion, ce qui en fait une vitrine par rapport aux autres pays »

Extrait d'une déclaration faite à la MAP par le Directeur Adjoint du Contrôle et de la Facilitation à l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) lors de la Conférence et Exposition OMD 2009 sur les TI, tenue à Marrakech du 24 au 26 avril.

Une réforme adaptée aux nouvelles exigences économiques

... Aujourd'hui, la douane est citée en exemple dans le monde entier. Une reconnaissance internationale qui mérite d'être relatée à l'occasion des 10 ans de règne du Roi Mohamed VI.

La Tribune, 30 juillet 2009

جهاز (السكانير) يقض مضجع مهربي المخدرات

... جاء بعد فحص دقيق أجري على السيارتين المشبوهتين بواسطة جهاز (السكانير) وكذا التعينة والخبرة واليقظة المستمرة لمصالح الجمارك ، للكشف عن كل الحيل التي تبتكرها مافيا التهريب والاتجار الدولي في المخدرات والهجرة غير الشرعية.

العلم، 4 مارس 2009

Saisie de plus de 32 tonnes de chira

... Grâce au ciblage, à la collecte de renseignements et à l'équipement de pointe servant à la détection des produits douteux, les agents des douanes ont pu faire échouer plusieurs tentatives de contrebande soigneusement planifiées...

Le Matin, 25-26 avril 2009

إدارة الجمارك المغربية تتميز بمردودية جيدة

... استطاعت هذه المؤسسة أن تصبح نموذجا يحتذى به على مستوى القارة الإفريقية. وأوضح بروفورد إن الأمر يتعلق بإدارة عصرية وفعالة أولت اهتماما كبيرا لإدماج التكنولوجيات الحديثة للإعلام والاتصال في أنظمتها ، مما جعل منها قدوة بالنسبة للدول الأخرى.

العلم، 25 و 26 أبريل 2009

Douane : Une Histoire millénaire

Figurant parmi les premières institutions de l'Etat marocain, la Douane de vient de plus en plus, comme elle l'était à diverses étapes de l'Histoire du Maroc, un véritable levier de croissance

L'Economiste Magazine, mai 2009

>>> RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS : UNE DYNAMIQUE D'ÉCHANGE SOUTENUE

Dans une démarche volontaire, l'ADII inscrit annuellement sur son agenda un programme de rencontres et d'échanges avec les opérateurs économiques, dans le but de les tenir au fait des services et solutions qui leur sont dédiés.

En 2009, la Douane a perpétué la tradition en organisant et en participant à différents rendez-vous professionnels, lui ayant permis d'informer ses partenaires du monde des affaires, de les sensibiliser et de communiquer avec eux autour de thématiques les intéressant, tout en recueillant leurs attentes et besoins pour améliorer le service rendu.

>> ÉVÉNEMENT PHARE DE L'ANNÉE 2009 : CONFÉRENCE ET EXPOSITION DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (22 - 24 AVRIL)

> Contexte et cadre général

La Conférence et Exposition de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) sur les Technologies de l'Information (TI)

CONFÉRENCE & EXPOSITION OMD 2009
SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

8^{ÈME} ÉDITION

**Le guichet unique :
des avantages
pour les opérateurs**

INVENTONS
NOTRE FUTUR

Palmeraie Golf Palace, Marrakech, du 22 au 24 avril 2009

est un événement de portée internationale qui a lieu annuellement, depuis 2002, dans un pays membre de l'OMD. Soucieuse de sécuriser et de faciliter le commerce mondial et consciente du rôle que peuvent jouer les TI dans ce domaine, l'OMD vise, à travers cette manifestation, à favoriser une plus grande intégration des nouvelles technologies dans la gestion douanière. Ce rendez-vous périodique de la communauté douanière constitue aussi un

forum de discussion entre les représentants des douanes et les différents intervenants dans le secteur pour examiner les « possibilités numériques » qu'offrent les toutes dernières technologies.

La 8^{ème} édition de la Conférence et Exposition de l'OMD sur les Technologies de l'Information a été organisée cette année à Marrakech, en partenariat avec l'ADII, sous le thème: «Guichet unique : des avantages pour les opérateurs ». Le choix d'un tel thème se justifie par le fait qu'il constitue un élément clé concourant à la facilitation des échanges en réduisant les délais et les coûts, mais aussi à la gestion coordonnée des frontières que l'OMD inscrit dans sa vision de « La douane au 21^{ème} siècle».

La rencontre, tenue dans la ville ocre, a été l'occasion de débattre des évolutions informatiques et du développement des techniques d'analyse à l'échelon mondial, d'assister à des démonstrations des toutes dernières technologies, d'identifier les opportunités en matière de TI dans l'environnement douanier et de rencontrer les différents partenaires et associés potentiels désireux d'améliorer la facilitation des échanges, la gestion de la chaîne logistique, la coopération entre les services aux frontières et la sécurité.

En marge de la conférence, un espace exposition a été mis en place afin de permettre aux participants et aux fournisseurs de services TI de nouer des contacts fructueux et d'échanger leurs points de vue sur les tendances, les technologies, les solutions informatiques et les systèmes d'analyse, conçus spécifiquement pour les douanes et les milieux commerciaux internationaux.

> Pourquoi cet événement au Maroc ?

Le choix du Maroc par l'Organisation Mondiale des Douanes pour abriter cet événement trouve son fondement dans la remarquable dynamique que connaît le Royaume dans le domaine des TI, mais aussi dans la volonté de l'OMD de promouvoir l'image de marque de l'ADII qui a réalisé des avancées notables en matière de facilitation et de sécurisation de la chaîne logistique internationale.

A titre indicatif, les précédentes éditions ont eu lieu à Bruxelles (2002), à Johannesburg (2003), à Kuala Lumpur (2004), à Istanbul (2005), à Bangalore (2006), à Veracruz (2007) et à Séoul (2008).

> Participants et exposants

La conférence a connu la participation de 600 délégués originaires de 121 pays membres de l'OMD. L'exposition, quant à elle, a réuni 35 exposants d'envergure internationale ainsi que les représentants de 80 administrations douanières.

> Couverture médiatique de l'événement

- 23 journalistes ont pris part à cet événement
- 24 diffusions enregistrées via le canal de l'audiovisuel
- 35 parutions dans la presse écrite et sur certains sites web

Quelques extraits significatifs puisés dans les commentaires de la presse sur l'événement :

« Cet événement se veut une plateforme favorisant le partage des expériences entre les entreprises, les opérateurs économiques et les administrations de douane, surtout pour ce qui est des échanges aux frontières »

MAP

« Le guichet unique, c'est aussi la grande ambition du Maroc d'écourter les délais et d'encourager le développement du commerce international »

L'Economiste

« L'administration marocaine est désormais en bonne voie qui, mondialisation oblige, prône tous les aspects de modernité et de compétitivité »

Perspectives Med

«Guichet unique virtuel : meilleur moyen d'accroître et de fluidifier les échanges transfrontaliers, une solution efficace pour les douanes et leur pays »

Finances news



>> LA DIRECTION GÉNÉRALE À LA RENCONTRE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES



22 janvier : 2^{ème} édition des «Rendez-vous de la transparence»

Rencontre avec les chefs d'entreprises, membres de la CGEM, autour du thème : « Ethique et transparence au sein de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ». Lors de cette rencontre, le Directeur Général de l'ADII a présenté les réformes engagées par son institution en matière d'éthique et de transparence.



19 mars : «La douane et l'entreprise au 21^{ème} siècle»

Rencontre animée par le Directeur Général de l'ADII en présence de chefs d'entreprises, membres de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) sous le thème : «la Douane et l'entreprise au 21^{ème} siècle: un partenariat renforcé».

>> RENCONTRES PROFESSIONNELLES



27 mai : La catégorisation, le crédit d'enlèvement et le paiement électronique

Sous le thème : « La catégorisation, le crédit d'enlèvement et le paiement électronique », une rencontre a été animée par la Direction Régionale de Casablanca au siège de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM).



17 juin : le Cadre de normes SAFE

La Direction Régionale de Casablanca a animé un séminaire à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) autour du thème : « Le Cadre de normes : sécurisation et facilitation du commerce mondial ».



Tout au long de l'année : promotion des produits et services de la Douane

Une série de rencontres nationales et régionales ont été organisées par les services douaniers à travers le Royaume aux fins de promouvoir et d'encourager les entreprises à adhérer au programme de la catégorisation et à recourir au crédit d'enlèvement comme mode de paiement présentant des facilités avantageuses pour l'enlèvement rapide de la marchandise.

>> MANIFESTATIONS AUXQUELLES L'ADII A PRIS PART



10 août : journée nationale du migrant

Participation des différentes structures régionales de l'ADII aux manifestations organisées à cette occasion pour mettre l'accent sur les facilités et les tolérances accordées par cette Administration à nos compatriotes établis à l'étranger.



07 octobre : journée porte ouverte des centres techniques industriels

Organisée par le Département du Commerce et de l'Industrie à Casablanca, cet événement a été l'occasion de promouvoir les produits et services conçus par la douane à l'attention des entreprises.



11 novembre : semaine nationale de la qualité

Participation de l'ADII à la 13ème édition de la Semaine de la Qualité 2009 organisée par le département du commerce et de l'Industrie sous le thème : « La Performance passe par la Qualité ».



12 novembre : Label CGEM pour la responsabilité sociale

Participation, à Casablanca, à la cérémonie de remise du Label CGEM pour la responsabilité sociale, décerné à 11 sociétés sur la base de la conformité de leur gestion globale avec la charte de responsabilité sociale de la confédération.

>>> DISPOSITIF D'ACCUEIL : SITUATION ANNUELLE 2009

CHIFFRES CLES			
13 966 Visiteurs reçus par la cellule d'accueil de l'Administration Centrale	1 043 appels parvenus au Numéro économique	2 694 messages reçus via la boîte électronique « adii »	99 réclamations reçues

Dans l'objectif d'assurer un accompagnement personnalisé à ses partenaires et usagers et de répondre au mieux à leurs attentes en termes d'écoute, d'assistance, d'informations et de célérité, la Douane place l'amélioration continue de la qualité d'accueil et de renseignement aux usagers au cœur de ses préoccupations. Un accueil et un service d'information de qualité s'avèrent en effet un indice de performance et d'efficacité pour l'ADII, qui n'épargne aucun effort, à travers aussi bien ses services centraux que régionaux, pour être en phase avec les besoins des citoyens, tant les particuliers que les professionnels.

C'est dans ce sens que la Douane a mis en place un dispositif d'accueil dédié à ses divers publics composé de :

- une adresse électronique «adii@douane.gov.ma» ouverte

aux interrogations et aux réclamations des usagers

- un numéro économique « 080100 7000 » à la disposition du citoyen
- et des cellules chargées de l'accueil physique des visiteurs dans ses locaux

L'ADII accorde également une attention particulière aux réclamations et aux dénonciations qui lui parviennent. Elle veille à en assurer une prise en charge dans les meilleurs délais et un suivi rigoureux qui permet de relever, le cas échéant, les ajustements et améliorations de service à apporter.

Ce dispositif d'accueil fait l'objet d'un bilan trimestriel diffusé à l'ensemble des structures dans le but de procéder aux améliorations qui s'imposeraient

RECLAMATIONS ET DENONCIATIONS	CELLULE D'ACCUEIL	ADRESSE ELECTRONIQUE	NUMERO ECONOMIQUE
<p>Volumétrie 99 réclamations</p> <p>Taux de réponse : 90%</p> <p>Délai moyen de réponse : 05 jours</p> <p>Thèmes récurrents : -Véhicules réexportés ou dédouanés mais non apurés sur le système informatique : 63 (63,6%)</p>	<p>Volumétrie 13.966 visiteurs accueillis et renseignés par la cellule d'accueil de l'AC</p> <p>Délai moyen de réponse : le jour même</p> <p>Thèmes récurrents : - Participation aux appels d'offre : 2.260 (32%) - Participation à une réunion à l'AC: 1.850 (26%) - Traitement d'une affaire contentieuse : 1.735 (25%)</p>	<p>Volumétrie 2694 messages électroniques parvenus via la boîte « Adii »</p> <p>Taux de réponse : 78 %</p> <p>Délai moyen de réponse : 72h</p> <p>Thèmes récurrents : - Demandes d'emploi et de stage : 742 (27,5%) - Montant des droits et taxes à payer pour le dédouanement d'un véhicule : 565 (21%) - Fiscalité douanière : 291 (10,8%) - Admission temporaire des véhicules : 265 (9,8%)</p>	<p>Volumétrie 1043 appels reçus</p> <p>Thèmes récurrents : - Demandes d'information relatives au régime d'admission temporaire de véhicules : 217 (20,8%) - Montant des droits et taxes à payer pour le dédouanement de véhicules : 203 (19,5%) - Demande d'information relative à la nouvelle mesure consistant en l'octroi de l'abattement de 85% au profit des MRE retraités pour le dédouanement de leur véhicule : 175 (16,7%)</p>

Principales données chiffrées du dispositif d'accueil

Synthèse des résultats

- **Une remarquable augmentation du nombre de courriers électroniques parvenus à l'ADII**

Le nombre de courriers électroniques parvenus à la boîte adii en 2009 a enregistré une importante augmentation comparativement à l'année précédente passant de **1858** courriers en 2008 à 2694 en 2009, soit une évolution de **45%**.

En revanche, le nombre d'appels reçus via le numéro éco ainsi que le nombre de visiteurs s'étant rendu à l'administration durant, cette année ont connu une nette régression par rapport à l'année 2008, passant respectivement de **1289** appels en 2008 à 1043 en 2009 et de **19 647** visiteurs, en 2008 à 13 966 en 2009.

L'augmentation du nombre de courriers électroniques trouve son explication dans le fait que les partenaires et usagers préfèrent généralement, en s'adressant à l'administration pour information, obtenir une réponse écrite de la part des structures directement concernées par leurs dossiers, réponse pouvant servir lors de l'accomplissement des démarches administratives nécessaires. Le recours au courrier électronique peut être expliqué, aussi, par l'efficacité des services dans la prise en charge de toutes les demandes qui parviennent à l'ADII par ce canal.

- **Les réclamations : une nette amélioration du délai de réponse**

Le délai moyen de réponse aux réclamations a connu une nette amélioration durant l'année 2009 passant de **11,5** jours en 2008 à **05** jours en 2009.

La non régularisation sur le système informatique de la situation des véhicules admis en admission temporaire est l'objet le plus récurrent de ces réclamations.

Certaines réclamations ont porté également sur le nouveau système informatique BADR. Elles ont principalement trait à de simples blocages techniques qui n'affectent cependant pas le bon déroulement des opérations de dédouanement en ligne. Des éclaircissements sont à ce propos fournis en temps réel aux utilisateurs, par les structures concernées et des solutions techniques sont proposées le jour même afin de débloquent ces situations.

- **L'octroi de l'abattement de 85% au profit des concitoyens marocains résidant à l'étranger retraités pour le dédouanement de leur véhicule : une nouvelle mesure pour laquelle nos concitoyens ont manifesté un intérêt particulier**

Les concitoyens marocains résidant à l'étranger retraités ont souvent sollicité l'administration durant cette année pour disposer davantage d'éclaircissements quant à la nouvelle mesure mise en place par l'ADII relative à l'octroi de l'abattement de **85%** à l'occasion du dédouanement de leurs véhicules. En témoigne le nombre important d'appels téléphoniques reçus à ce sujet via le numéro économique qui est de l'ordre de **175** appels.

Les concitoyens marocains résidant à l'étranger retraités cherchaient généralement à travers leurs appels et en exposant leur propre cas, à s'assurer de la possibilité de bénéficier de cet avantage.



>>> ACCUEIL DES MRE

La Haute sollicitude dont entoure Sa Majesté le Roi Mohamed VI nos concitoyens à l'étranger, a été concrétisée ces dernières années par la mise en place d'initiatives gouvernementales et non gouvernementales visant à contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des Marocains Résidant à l'Etranger et à consolider leurs liens avec la mère patrie.

A ce titre, l'opération Marhaba, organisée annuellement pendant la saison estivale et mobilisant toutes les parties concernées par l'accueil de nos compatriotes regagnant le pays à travers les voies maritimes, terrestres et aériennes, connaît la mise en place par les services douaniers aux postes frontières de mesures exceptionnelles permettant de faciliter le passage en douane et l'accompagnement des voyageurs et de gérer efficacement le flux continu de leurs véhicules.

Sur le plan organisationnel, les mesures prises au niveau des différents bureaux douaniers de passage ont principalement concerné cette année :

- le renforcement des effectifs affectés aussi bien au niveau des postes de passage qu'à bord des bateaux
- l'instauration de permanences **24h/ 24** et **7j/7** au niveau des ports et aéroports
- l'initiation des transporteurs des voyageurs par autocars aux aspects organisationnels visant à faciliter leur passage en douane
- la formation des agents douaniers pour une amélioration de la qualité de leur intervention.

Rompus ainsi aux techniques d'accueil et sensibilisés aux règles d'éthique, les douaniers mobilisés dans le cadre de cette opération, ont œuvré en 2009 à apporter assistance et orientation à nos concitoyens rentrant au pays et à répondre rapidement à leurs requêtes et doléances formulées via les différents dispositifs communicationnels mis en place, à savoir :

- les stands d'information et d'orientation spécialement installés durant la campagne
- les cellules d'accueil centrales et régionales
- l'adresse électronique de l'Administration

- la hotline qui leur est spécialement dédiée et
- le numéro économique de l'ADII

Sur le plan informationnel, nos compatriotes ont pu s'informer sur leurs droits et obligations en douane à travers les milliers d'exemplaires de supports de communication conçus à leur attention (guides, plaquettes, affiches et flyers déclinés en plusieurs langues), disponibles sur le site Internet de l'ADII et mis à leur disposition tant dans leur pays de résidence (par le biais du Ministère chargé de la Communauté marocaine à l'étranger, les ambassades et consulats du Maroc à l'étranger et les centres des Fondations Hassan II pour les MRE et Mohamed V pour la solidarité) qu'au niveau national auprès des bureaux douaniers.

Des mesures et facilités pour répondre au mieux aux attentes de nos compatriotes MRE

Mesure phare de l'année 2009, l'abattement de 85% accordé aux MRE retraités pour un véhicule de tourisme dédouané a suscité un réel intérêt de la part de nos concitoyens installés à l'étranger.

Cette mesure vient s'ajouter aux diverses facilités douanières prévues en faveur de la communauté marocaine établie hors du Royaume, notamment :

- **La possibilité de souscrire, via internet avant même l'arrivée au Maroc, la déclaration d'admission temporaire d'un véhicule immatriculé à l'étranger et d'entamer les formalités se rapportant audit véhicule à bord des bateaux les transportant vers leur pays d'origine. Un moyen de se simplifier le passage en douane.**
- **L'octroi de la franchise totale des droits et taxes pour les cadeaux familiaux importés en quantité limitée et sans caractère commercial.**
- **Le bénéfice du vieillissement de 3 ans de l'âge d'un véhicule à dédouaner à l'occasion d'un retour définitif au Maroc (abattement de 25%)**
- **La facilité consistant à autoriser les MRE, tenus de retourner d'urgence dans leur pays d'accueil, à quitter le territoire national sur simple engagement de leur part à régulariser la situation de leur véhicule admis temporairement au Maroc et à le réexporter dans les délais.**

LA DOUANE AU SERVICE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Une ouverture au commerce et à l'investissement représente un élément essentiel permettant d'assurer un environnement favorable à une croissance économique durable. Les services des douanes de par le monde peuvent soutenir activement la réalisation de cet objectif par le biais de leur fonction économique fondamentale.

A cet effet, l'ADII joue un rôle vital dans la concrétisation de la politique économique du gouvernement. Elle est bel et bien investie dans le processus du développement national. A ce titre, on ne peut trouver meilleur témoignage que l'extension du programme de catégorisation, l'introduction du statut d'OEA, l'optimisation et la promotion des régimes économiques, la poursuite de la simplification des procédures et de la dématérialisation, la participation active aux grands projets nationaux (Tanger Med, Port Net, etc.) qui constituent, avec le démarrage dans sa version complète du système BADR, les éléments phares de l'année 2009.

>>> PLAN AZUR – MARINAS

Dans le cadre du soutien au tourisme balnéaire (plan Azur), la Douane avait conçu un cadre procédural approprié applicable aux marinas, basé sur le régime de l'Admission Temporaire (AT) pour une durée de six mois pouvant être prolongée (hivernage).

Jusqu'à fin 2009, six conventions d'agrément ont été signées, pour un total de 547 bateaux de plaisance.

Marinas	AT de bateaux	Hivernage
Smir, Kabila, RYC	128	104
Saïdia	171	7
Bouregreg	186	10
Agadir	62	6

Activité de marinas agréées

>>> ZONES FRANCHES D'EXPORTATION « ZFE »

Sur le plan douanier, les marchandises entrant en ZFE ou en sortant ainsi que celles y obtenues ou y séjournant bénéficient de :

- l'exonération des taxes à l'importation et à l'exportation
- la suspension de la législation relative au contrôle du commerce extérieur et des changes
- la suspension des droits et taxes à l'importation pour les effets personnels et les véhicules (régime de l'admission temporaire) des personnes étrangères recrutées par les sociétés opérant dans les zones franches.

L'année 2009 a été marquée par de nouveaux projets de zones franches situées à Nador, Kénitra et Nouasseur. En tant que membre de la Commission Nationale des Zones Franches, la Douane a participé aux travaux d'établissement du cadre juridique visant la création des trois zones franches.

A ce titre, plusieurs rencontres ont été programmées avec :

- MED-Z, au sujet du plan d'aménagement de la zone franche de Kénitra
- Renault, dans le cadre du lancement des travaux dans la zone franche de Melloussa.

D'autre part, le projet de convention ADII – RENAULT a été finalisé. Il comprend notamment des mesures de facilitation pour le dédouanement des marchandises en entrée et en sortie de la zone franche.

Il est à signaler, également, l'élaboration de la circulaire relative à la mise à la consommation des marchandises ayant transité par le port de Tanger Med (sans y avoir subi de transformation), en attendant la refonte de la loi 19-94 régissant les ZFE.

>>> MAGASINS ET AIRES DE DÉDOUANEMENT « MEAD »

Partant du fait qu'il est nécessaire de promouvoir les plateformes logistiques et d'optimiser l'utilisation des ressources affectées aux MEAD, l'ADII a créé en février 2009 un nouvel ordonnancement (Casa Ouest) au sein de la Circonscription de Casablanca Extérieur. Cette entité gère, désormais, les MEAD situés dans la plate-forme dite « Atlantic Logistic » à Casablanca. C'est dans ce cadre que six nouveaux magasins localisés au niveau de cette zone ont été agréés, portant ainsi à 54 le nombre total des MEAD opérationnels à fin 2009.

ZOOM SUR LA DIRECTION REGIONALE DE CASABLANCA



ZOOM SUR LA DIRECTION REGIONALE DE CASABLANCA

>>> CARTE DE VISITE

La Direction Régionale de Casablanca

- 5 services régionaux
- 2 circonscriptions
- 1 cellule de formation
- 1 subdivision



- 618 douaniers, dont 172 femmes
- 39,5% des recettes budgétaires de la Douane
- Des compétences fonctionnelles spécifiques:
 - Premier aéroport du Royaume
 - Unique port pétrolier du Maroc
 - Plus grand parc de Magasins Et Aires de Dédouanement
 - Plus important bureau de Garantie des métaux précieux

>>> UNE COMPÉTENCE TERRITORIALE ÉTENDUE

De par sa compétence territoriale, la Direction Régionale de Casablanca (DRCA) se positionne comme l'une des Directions Régionales des Douanes les plus importantes du Royaume, que ce soit du point de vue de l'étendue géographique couverte par ses services ou du point de vue de la diversité des activités gérées par ses structures régionales et locales.

En effet, la cartographie territoriale de la Direction Régionale de Casablanca couvre :

- le grand Casablanca, à l'exclusion de l'enceinte douanière du Port de la ville
- les villes de Mohammedia au Nord et de Benslimane au Nord-Est de Casablanca, étant précisé que les bureaux compris dans cette étendue territoriale relèvent de la circonscription de Casa-Extérieur
- les bureaux de Nouasseur et de Settat au Sud, constituant la circonscription de Nouasseur dont la compétence territoriale s'étend à la région de Chaouia-Ouardigha et à la région de Tadla-Azilal.

>>> DES COMPÉTENCES FONCTIONNELLES ET DES MÉTIERS SPÉCIFIQUES

Au plan fonctionnel, les missions et les activités de la DRCA, dont certaines la positionnent en tant que première direction régionale en termes de rendement fiscal et d'apport économique, touchent tous les domaines douaniers.

>>> LA DRCA GÈRE LE PLUS GRAND AÉROPORT DU ROYAUME ...

Il s'agit du plus grand aéroport du Royaume avec l'ordonnancement Voyageurs à l'Aérogare Mohamed V et les ordonnancements chargés du Fret à Nouasseur. Une activité soutenue qui a enregistré des résultats très satisfaisants : La progression des flux des voyageurs cumulée entre 2006 et 2009 a, en effet, atteint **49%** au départ et **52%** à l'arrivée.

Bien entendu, l'évolution des flux de voyageurs à l'aérogare a impliqué davantage d'efforts de la DRCA en termes de déploiement des effectifs et de contrôles.

Le contrôle douanier des voyageurs a généré **8 millions** de dirhams au titre des droits et taxes en l'année 2009 contre **7,51 MDH** en 2008, soit une évolution de **6,52%**.

Le contrôle des voyageurs à l'aéroport Med V a généré **3,73** millions de dirhams au titre des droits et taxes en ce premier semestre de l'année 2009.

Dans le cadre de la lutte contre les infractions de change commises par les voyageurs, le montant global de saisies des devises s'élève à **52** millions de dirhams dont **42** MDH saisis par les services douaniers de la DRCA soit **80,78%** des saisies effectuées par tous les corps. Il est à préciser qu'à ce niveau le service a pu ainsi honorer ses engagements dans le cadre du COM 2009 avec un taux de réalisation de **150%**.

En matière de contrôle de change, **2.151** déclarations de devises étrangères ont été traitées par le service à l'Aérogare Mohamed V durant l'année 2009 pour une contre valeur de **1.202,3** MDH.

>>> LA DRCA GÈRE L'UNIQUE PORT PÉTROLIER DU ROYAUME

La DRCA gère également, à travers le bureau de Mohammedia relevant de la circonscription de Casa-Extérieur, les opérations douanières au niveau de l'unique port pétrolier du Royaume.

Les recettes réalisées par la DRCA durant l'année 2009 au titre du dédouanement des seuls produits pétroliers s'élèvent à **11.839,35** MDH, soit **41,88%** des recettes globales perçues par la DRCA.

La DRCA occupe toujours en termes de diversité de ses activités, la première place en matière de gestion des opérations soumises à Taxes Intérieures de Consommation (TIC) avec des recettes de l'ordre de **14.443** MDH en 2009.

La DRCA gère le premier bureau de la garantie au niveau national, considéré ainsi par référence à l'importance de son activité et des recettes fiscales réalisées qui ont atteint à fin 2009 les **41,87** MDH soit une part prépondérante des recettes globales générées par l'activité de la garantie des métaux précieux au niveau national.

>>> LE DÉDOUANEMENT DES VÉHICULES

Les mises à la consommation des véhicules est une autre activité importante à la DRCA. Le nombre de véhicules de tourisme immatriculés à l'étranger dédouanés auprès des services de cette direction régionale a atteint à **10.602** unités dont **1.302** ont été dédouanées par les MRE retraités qui ont été motivés par la facilité de l'abattement de **85%** octroyée par l'ADII en faveur de cette population de concitoyens.

Le dédouanement des véhicules a ainsi généré des droits et taxes (D&T) de l'ordre de **441,24** MDH.

>>> LES MAGASINS ET AIRES DE DÉDOUANEMENT (MEAD)

Le nombre de MEAD gérées par la DRCA n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre **42** en 2009. Ce développement de l'activité a été à l'origine de la réorganisation de la circonscription de Casa-Extérieur, au premier semestre de cette année, par le scindement de l'ordonnancement de Casa-MEAD en deux ordonnancements (Casa-Ouest et Casa-Est).

La multiplication du nombre des MEAD durant ces dernières années reflète l'ampleur que prend l'évolution du commerce





extérieur suite à la mondialisation des échanges qui exige une grande fluidité de passage en douane des marchandises que ce soit à l'importation ou à l'exportation afin de décongestionner les ports et aéroports.

La création des MEAD, véritables ports secs, en dehors des enceintes portuaires et aéroportuaires s'inscrit dans cette stratégie qui vise à réduire les coûts liés au dédouanement des marchandises et partant, améliorer la compétitivité des entreprises marocaines pour leur permettre de faire face à un environnement commercial mondial de plus en plus agressif.

Ce produit, qui a connu une grande réussite, permet l'attraction des investissements grâce aux avantages qu'il procure aux investisseurs locaux et étrangers par la fluidité des opérations de dédouanement, la sécurisation des marchandises du fait que les sociétés qui gèrent ces MEAD, leaders dans le transport international et la logistique offrent à leurs clients un service personnalisé et intégré en

amont comme à l'aval du processus de dédouanement des marchandises à l'importation et à l'exportation.

Pour la DRCA, la multiplication des MEAD se traduit notamment par une évolution conséquente de la charge de travail et de l'activité induite par la délocalisation d'une part importante du flux du commerce extérieur, principalement traité auparavant au port de Casablanca, vers ces ports secs.

Ce constat est appuyé par les statistiques qui montrent que jusqu'en 2002, le nombre de déclarations enregistrées à l'importation à Casa-Port dépassait celui enregistré à la DRCA et qu'à partir de l'année 2003, les chiffres de cette dernière ont définitivement pris les devants.

La DRCA occupe en effet la 1^{ère} place parmi les directions régionales en terme de nombre de déclarations enregistrées auprès de ses bureaux.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2010



LES PERSPECTIVES POUR 2010

L'année 2009 aura été riche en actions. L'avènement du système BADR dans sa version complète constitue une date remarquable. La douane marocaine s'est ainsi dotée d'un système moderne, performant, ouvert sur internet et parfaitement évolutif. Il est projeté, pour l'année 2010, de poursuivre l'alignement du Système d'information sur le métier douanier et d'élargir la palette des prestations offertes à l'entreprise marocaine tout en améliorant davantage les modes de gestion.

Ainsi, les perspectives de l'action douanière pour les prochains mois s'articulent autour des axes suivants :

>>> LA FACILITATION DES PROCÉDURES ET LA DÉMATÉRIALISATION

A la Douane marocaine, la facilitation est appréhendée de manière significative au travers de la poursuite de la simplification des formalités et des procédures douanières mais également de la dynamisation de la dématérialisation.

Parallèlement au travail de simplification, d'harmonisation et de déconcentration, l'année 2010 sera caractérisée par un effort supplémentaire en termes de consolidation du cadre procédural. En effet, il n'est pas rare que plusieurs sources (décrets, arrêtés, circulaires, notes, etc.) soient nécessaires pour couvrir une même procédure, ce qui n'est pas de nature à en faciliter la lisibilité. La contribution de l'ADII au sein de la Commission Nationale de l'environnement des affaires sera de mise à travers la participation active aux différents groupes de travail qui en sont issus et particulièrement ceux traitant de :

- La codification et la publication des procédures administratives applicables aux entreprises
- La facilitation des échanges d'informations sur les entreprises entre administrations publiques via la mise en place d'un identifiant commun
- La mise à jour de la charte de l'investissement.

Pour ce qui est de la dématérialisation, la levée de l'exigibilité du visa de reconnaissance, la mainlevée chez l'opérateur, la

suppression du dépôt physique de la déclaration sommaire, la transmission électronique des documents figurant dans le dossier de la déclaration en détail, l'encouragement du paiement électronique sont autant de pistes que l'Administration s'attèlera à mener à terme/concrétiser au courant de l'année 2010.

Sur un autre plan, la mise en pratique du statut d'Opérateur Economique Agréé constituera sans nul doute une mesure phare de l'année 2010 et viendra s'adjoindre à l'éventail des services douaniers à destination des opérateurs économiques.

Le partenariat avec le monde de l'entreprise, au demeurant très satisfaisant, sera de son côté, consolidé par le biais de rencontres institutionnalisées et plus régulières visant à améliorer la concertation et la communication sur les réformes. La recherche de la mise à niveau de l'entreprise et l'amélioration du climat des affaires étant les objectifs qui guideront l'action de la Douane marocaine.

>>> L'OPTIMISATION DES RÉGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)

Le traitement du passif des RED figure parmi les résultats attendus de l'année 2010. Tout en tirant profit des innovations introduites par BADR pour asseoir une gestion et un suivi des plus efficaces, des rencontres d'échanges et de concertation seront organisées avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc afin de trouver les solutions idoines qui permettront le traitement définitif des comptes anciens cautionnés par des banques et figurant encore soit dans les écritures de ces dernières soit au niveau du passif détenu par l'ADII.

>>> L'APPUI AUX PROJETS NATIONAUX

De par sa place centrale dans les opérations du commerce extérieur, la douane contribue activement à la concrétisation des projets d'envergure nationale tels que PORTNET, GID, GISRH ou les échanges avec TMSA mais aussi internationale tels que l'échange de données avec l'IRU ou encore le projet de douanes en réseau international (DRI) mené au sein de l'OMD.

En ce qui concerne PORTNET, la mise en œuvre en 2010 de la première tranche consacrée au trafic des conteneurs améliorera significativement, grâce à l'interconnexion de la communauté portuaire de Casablanca et Agadir, le coût et la qualité du passage des marchandises au travers de ces deux ports. A ce titre, la douane ne ménage aucun effort pour faire aboutir ce chantier dans les meilleurs délais.

L'accompagnement douanier du port de Tanger Med et des activités qui y sont basées devra être poursuivi à l'instar des procédures et des réglementations instaurées pour soutenir les logisticiens dans le cadre en particulier de la mise à la consommation des produits non transformés. L'année 2010 verra le transfert partiel de l'activité « voyageurs ». La douane s'organise dès à présent pour assurer à cette opération la réussite escomptée.

L'ADII apportera également son appui aux projets d'extension des zones franches, des plates-formes industrielles intégrées (P2I) et des zones logistiques multi-flux. Cet appui prendra la forme d'un accompagnement réglementaire mais également et surtout procédural, lors à la fois des phases d'aménagement et d'exploitation de ces zones.

Le projet de douanes en réseau international, pour sa part, figure parmi les nouveaux chantiers que l'Administration projette d'entamer et pour lequel et à titre d'expérimentation, il est prévu d'impliquer un ou plusieurs douanes partenaires dont la douane tunisienne avant la généralisation aux autres pays de la Région.

>>> LE SYSTÈME D'INFORMATION : ALIGNEMENT STRATÉGIQUE, COMPLÉTUDE FONCTIONNELLE, DISPONIBILITÉ ET SÉCURITÉ

Prônant l'amélioration continue de ses services et de ses modes de gestion, l'Administration œuvrera, les années à venir, à mettre son système d'information au service des projets à valeur ajoutée tels que l'opérateur économique agréé, le contrôle a priori et a posteriori, la mise en œuvre pratique et effective du concept de bureau de domiciliation.

Dans un même ordre d'idée et si l'année 2009 a vu la préparation et le lancement des consultations pour la mise en œuvre du Plan de Continuité de l'Activité douanière, 2010 devra connaître la mise en place effective de ce PCA.

Un site de backup sera opérationnalisé et les procédures de fonctionnement et de reprise suite à sinistre seront élaborées et mises en œuvre. Cette mesure coïncidera avec la rénovation de la plate-forme centrale de production, les équipements actuels devant précisément servir au site de backup à venir.

Sur un plan purement technique, BADR continuera à bénéficier d'efforts destinés à le rendre encore plus performant notamment en procédant à l'unification de l'architecture applicative et en poursuivant l'optimisation du code, à travers, entre autres, des actions de refactoring.





>>> LA POURSUITE DE LA RATIONALISATION DU CONTRÔLE DOUANIER

L'année 2010 sera l'année de consécration de la réforme de la chaîne des contrôles. Ce projet qui a démarré en 2009 vise la facilitation des procédures, l'efficacité du contrôle et la sécurisation de la chaîne logistique.

Cette réforme portera sur les principaux maillons du contrôle :

- **le contrôle a priori** : des cellules spécialisées dans ce type de contrôle seront mises en place au niveau des principaux sites portuaires. Pour une meilleure prise en charge de cette fonction, un programme de renforcement des capacités est prévu. Il portera essentiellement sur la formation et la capitalisation des meilleures pratiques.

- **le contrôle immédiat** : il importe de poursuivre son amélioration à travers le renforcement de la gestion des risques et partant du système de sélectivité. Dans ce cadre, l'effort devra être encore plus soutenu en 2010 pour capitaliser sur les opportunités offertes par le système d'information de l'Administration en vue d'anticiper les évolutions en matière de fraude et d'identifier les risques se rapportant notamment à la valeur et à l'origine des marchandises dédouanées.

Une attention particulière sera accordée durant l'année 2010 à la lutte contre les pratiques déloyales, notamment la sous facturation, à travers la consécration d'une démarche sectorielle et la mise à contribution des départements ministériels concernés et des associations professionnelles intéressées.

- **le contrôle a posteriori** : l'année 2010 connaîtra la poursuite du parachèvement du processus du renforcement de ce type de contrôle après dédouanement.

Ainsi, le rattachement du contrôle différé au niveau des services régionaux de contrôle a posteriori opéré en 2009, se traduira par la création, au niveau de ces services, de cellules dédiées à l'analyse de risque dans l'objectif de mieux orienter et optimiser les contrôles.

> **Renforcement des capacités des structures chargées du contrôle (moyens humains, nouvelles technologies ...)**

La mise en œuvre de la stratégie de contrôle reste tributaire des moyens mis à la disposition de l'Administration. Aussi, les efforts se focaliseront en 2010 sur le renforcement des capacités, à travers le déploiement de ressources humaines qualifiées et formées, et la dotation des services concernés en moyens technologiques modernes (scanners, équipement de détection des rayonnements ...).

> **Consolidation du partenariat douane/ douane et douane autres autorités**

L'Administration s'est résolument engagée dans la voie de la consolidation de sa démarche de partenariat aussi bien avec les autorités nationales concernées par les questions sécuritaire et commerciale qu'avec les douanes étrangères et autres organismes internationaux dans l'objectif de mieux maîtriser les flux internationaux de marchandises et de passagers et de lutter efficacement contre toutes les formes de fraude.

A ce titre, il est prévu de développer cette coopération avec les douanes étrangères partenaires en favorisant l'échange d'informations et le partage d'expérience, l'organisation d'opérations de contrôle conjointes et la conclusion d'autres accords d'assistance administratifs.

>>> L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT FISCAL

Dans un souci d'efficacité de contrôle et d'amélioration du rendement des TIC, un système de marquage intégré et sécurisé pour le contrôle de certaines matières soumises aux taxes intérieures de consommation sera mis en place. Ce projet sera concrétisé en quatre phases :

- 1^{ère} phase : marquage des bières - à compter du 1er Avril 2010
- 2^{ème} phase : marquage des bouteilles de whisky et des boissons non alcoolisées - à compter du 1er Juillet 2010
- 3^{ème} phase : marquage des vins et des boissons spiritueuses autres que le whisky - à compter du 1er Octobre 2010; et
- 4^{ème} phase : marquage des tabacs manufacturés - à compter du 1er Janvier 2011.

Par la mise en place de ce système, l'ADII entend réduire de manière significative le montant de l'évasion fiscale et rationaliser les moyens humains dédiés à ce type de contrôle.

Les résultats escomptés sont :

- l'augmentation des recettes relatives aux TIC
- la simplification des procédés de contrôle lors de la production et de la consommation

- Une meilleure visibilité sur les quantités fabriquées ou importées
- La participation des fabricants dans les contrôles (auto-contrôle)
- La sécurisation des estampilles et par ricochet des recettes TIC

>>> LA GOUVERNANCE, LE CONTRÔLE INTERNE ET L'AUDIT : POUR ASSURER UNE MEILLEURE QUALITÉ DU SERVICE RENDU

L'Administration s'est engagée, depuis quelques années déjà, dans un processus de réformes, basé sur les principes de bonne gouvernance impliquant aussi bien le personnel douanier que les partenaires de l'administration et visant à améliorer la gestion de la chose publique.

Pour accompagner ces réformes, l'administration a amélioré ses modes de fonctionnement et ses méthodes de travail et d'intervention et mobilisé ses ressources humaines autour d'objectifs stratégiques clairement définis pour être déclinés aux niveaux opérationnels.

Et pour cadrer les orientations stratégiques et traduire, dans les faits, les principes précités, la démarche de la programmation a été repensée pour donner lieu à la contractualisation assurant, d'une part, l'engagement des responsables et constituant, d'autre part, une référence pour les résultats à atteindre.

Pour favoriser les conditions d'une bonne gouvernance, l'audit et le contrôle interne interviennent pour assurer une surveillance des objectifs et des résultats fixés. Aussi, l'Administration a-t-elle programmé pour l'exercice prochain,



de confier à l'audit la mission d'apprécier la mise en œuvre des objectifs que se sont fixées les structures opérationnelles et d'évaluer le niveau de performance atteint par ses structures.

Le contrôle interne, en impliquant tous les services opérationnels, vise à mettre en place les mécanismes et les procédures devant prémunir de tout risque empêchant l'atteinte des objectifs fixés.

L'audit intervient, également à ce stade, non seulement pour s'assurer de l'application des procédures mises en place, mais pour contribuer à leur élaboration en identifiant les domaines présentant un risque potentiel, moyennant une cartographie des risques. Le travail qui sera entrepris dans cette perspective permettra de cibler les interventions du pôle audit et inspection afin d'accroître l'efficacité de ce dernier et optimiser ses ressources.

>>> L'AMÉLIORATION DE L'ÉTHIQUE

Consciente que l'amélioration de l'éthique passe non seulement par un contrôle mené par les structures d'audit et d'inspection et les responsables locaux et régionaux mais également par l'adoption d'un référentiel des valeurs partagées et à observer par tous les douaniers, l'Administration s'est attelée à concevoir un code de conduite qui lui est propre .

Sur le plan des procédures administratives et tout en s'inscrivant dans le cadre de la promotion de la transparence pour lutter contre la corruption au sein de notre ministère, une action consistant en la réécriture, selon un calendrier précis, des procédures pour leur donner une orientation usagers sera conduite en 2010.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner en matière d'éthique la création d'un Observatoire dont le but est de faire participer davantage le secteur privé et les usagers du service en général à la lutte contre corruption. Certaines entreprises se sont déjà engagées, dans ce sens, à adopter une charte d'éthique pour leur personnel dans la conduite des affaires.

>>> LA GESTION STRATÉGIQUE

L'environnement dans lequel nous évoluons nous met devant des défis que nous sommes déterminés à relever. En effet, l'ouverture de notre pays sur son environnement international et la multiplication des accords de libre échange ont eu un impact sur les prérogatives de l'ADII et ont renforcé ses responsabilités. Hormis sa mission de contrôle, celle-ci est appelée à assurer un rôle économique de premier plan pour accompagner de manière qualitative le processus de développement du pays et participer, aux côtés d'autres acteurs, à la création des conditions favorables au développement du commerce mondial.

Réussir ce challenge revient à mettre en place une stratégie d'évolution qui tient compte de tous ces éléments et à veiller à sa mise en œuvre rigoureuse. C'est dans cet objectif que l'année 2010 verra le lancement d'un projet qui a pour objet la formalisation de la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015 et d'accompagnement pour sa mise en œuvre.

>>> L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Face à l'évolution de l'environnement dans lequel elle opère et à l'émergence de nouveaux métiers douaniers, l'ADII s'est résolument engagée dans une dynamique de modernisation de la gestion des ressources humaines, dynamique qui focalisera durant l'année 2010, sur quatre principaux axes :

> Parachèvement du projet de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des Ressources humaines, plusieurs actions seront menées pour la finalisation du projet de la GPEEC dont notamment :

- l'élaboration du Référentiel des Emplois et des Compétences de l'Administration Centrale et l'affectation des effectifs aux postes de travail

- l'évaluation des compétences des agents de l'Administration Centrale
- l'évaluation de la charge de travail de chaque structure et la définition de normes qui permettront une affectation optimale des ressources humaines. S'en suivra une analyse de la situation réelle de l'affectation des effectifs en vue de relever les situations de sous effectif et / ou de sureffectif et in fine de mettre en place le plan de redéploiement qui s'impose
- la catégorisation des structures opérationnelles en fonction de critères issus de l'évaluation des activités.

> Recrutement

L'Administration poursuivra l'opération de recrutement conformément au plan prévisionnel « Ressources humaines 2010-2012 ». Ce plan tient compte de l'analyse des besoins en effectifs par emploi, de l'évolution des métiers ainsi que des prévisions des départs à la retraite par d'activité. Dans ce cadre, il est prévu, en 2010, le recrutement d'une soixantaine de cadres supérieurs et l'organisation d'une opération de redéploiement des agents ayant le profil de comptables publics auprès des directions du Ministère de l'Economie et des Finances.

> Modernisation de la gestion des filières de surveillance :

La filière de surveillance qui intervient sur le terrain selon une organisation de travail particulière, représente 50% de l'ensemble des effectifs de l'ADII et remplit une mission très importante de par sa responsabilité et la nature sensible de son intervention. L'année 2010, verra l'informatisation de la gestion des métiers des brigades.

> Formation

La formation continuera à constituer une priorité dans la politique de gestion des ressources humaines de la Douane. La dynamisation de ce levier de performance s'articulera

notamment autour de la Formation à distance. Une plateforme de formation à distance sera, donc, mise en place. Une démarche de conduite de changement est prévue pour garantir la réussite de ce projet.

En vue d'assurer un transfert du savoir et par la même occasion, vulgariser davantage les missions et actions de l'administration, l'ADII envisage de dynamiser davantage le partenariat avec l'université en procédant au montage de licences professionnelles et de masters spécialisés.

>>> L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGIONALISATION À TRAVERS LA DÉCONCENTRATION

En perspective de la nouvelle loi sur la déconcentration qui entend confier de nouvelles prérogatives aux wilayas dans leurs relations avec les services déconcentrés au niveau des régions et compte tenu des spécificités de l'ADII par rapport à cette réforme, une réflexion sera engagée pour la conception d'un nouveau cadre de déconcentration des services extérieurs face à cette nouvelle donne.

>>> UNE NOUVELLE VITRINE À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

La communication autour de l'activité de l'ADII et l'assistance et l'orientation de ses usagers constituent une des priorités de l'Administration des Douanes. A ce titre, l'année 2010 sera celle de la mise en service de son nouveau portail internet. Ce portail, l'ADII le veut convivial grâce à une navigabilité optimisée, complet en matière d'informations y véhiculées et interactif dans la mesure où il devra offrir des services aux opérateurs et aux citoyens, directement accessibles à partir de chez eux.